

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1015**15 novembre 2001****SOMMAIRE**

Arval Luxembourg S.A., Bertrange	48689	General Electric Services Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	48704
Baskinvest, Sicav, Luxembourg	48674	General Electric Services Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	48704
Belron S.A., Luxembourg	48685	Gerinter S.A.H., Luxembourg	48701
Belron S.A., Luxembourg	48688	Gerinter S.A.H., Luxembourg	48701
Biosys S.A., Luxembourg	48689	Gestacier S.A.H., Luxembourg	48704
Dresdner Bank Luxembourg S.A.	48691	Global Fund Selection, Sicav, Luxembourg	48706
Dresdner Bank Luxembourg S.A.	48691	Global TeleSystems (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	48710
Efficiency Holding S.A., Luxembourg	48675	Global TeleSystems (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	48711
Electro-Parts Holding S.A., Luxembourg	48690	GMI - Conseils en Valeurs Mobilières Internationales S.A., Luxembourg	48709
Enclave S.A., Luxembourg	48691	GMI - Conseils en Valeurs Mobilières Internationales S.A., Luxembourg	48709
Ersel Finance S.A.H., Luxembourg	48693	Greenlease S.A., Luxembourg	48710
Ethila S.A., Luxembourg	48692	Greenlease S.A., Luxembourg	48710
Euro Link S.A., Luxembourg	48692	Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A., Luxembourg	48712
Europe Assets Luxembourg S.A., Luxembourg ...	48694	Header Holding S.A., Luxembourg	48712
Federspiel & Back Holding, S.à r.l., Kockelscheuer	48693	Header Holding S.A., Luxembourg	48712
Fenner Luxembourg S.A., Howald	48693	Hinduja-Amas Fund, Sicav, Luxembourg	48713
Fin Dag S.A., Luxembourg	48694	Hurca Investment Holding S.A., Luxembourg ...	48713
Fin Dag S.A., Luxembourg	48694	Hurca Investment Holding S.A., Luxembourg ...	48713
Flexalux Holding S.A., Luxembourg	48684	HV.Com S.A., Luxembourg	48713
Forefin S.A., Strassen	48697	Hypo Portfolio Selection, Sicav, Luxembourg	48714
G & S Société Anonyme d'Investissement S.A., Luxembourg	48708	IBI Fund Advisory S.A., Luxembourg	48720
G & S Société Anonyme d'Investissement S.A., Luxembourg	48706	IBI Fund, Sicav, Luxembourg	48714
GE Financing (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	48697	Idéogramme Futur Investments S.A., Luxembourg	48714
GE Financing (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	48697	Idéogramme Futur Investments S.A., Luxembourg	48714
GE Holdings Luxembourg & Co., S.à r.l., Luxembourg	48699	International Management Group S.A., Luxembourg	48711
GE Holdings Luxembourg & Co., S.à r.l., Luxembourg	48699	Megadyne International S.A., Luxembourg	48718
GE UK Financing (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	48695	Mercator Finance S.A., Luxembourg	48712
GE UK Financing (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	48695	Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité, A.s.b.l., Esch-sur-Alzette	48677
GEVAFIN, Gevaert International Finance S.A., Luxembourg	48709	Peculium Holding S.A., Luxembourg	48715
Geb Brüder Roubos S.A., Luxembourg	48704	Peculium Holding S.A., Luxembourg	48718
General Electric International Holdings, S.à r.l., Luxembourg	48702	Sense Holding S.A., Luxembourg	48676
General Electric International Holdings, S.à r.l., Luxembourg	48702	Sense Holding S.A., Luxembourg	48677
		TST CBX II, S.à r.l., Luxembourg	48680

BASKINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 32.425.

In the year two thousand, on the eighteenth of April.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

Was held an ordinary general meeting of the shareholders of BASKINVEST, a floating capital investment company («société d'investissement à capital variable»), having its registered office in L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz, incorporated by a deed of notary Joseph Kerschen residing then in Luxembourg-Eich, on December 15th, 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 54 of February 15th, 1990, and amended by a deed of notary Paul Decker, prenamed, on November 7th, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 98 of February 16th, 1998,

amended by a deed of notary Paul Decker, prenamed, on April 15th, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 524 of July 17th, 1998, registered R. C. Luxembourg B 32.425.

amended by a deed of notary Paul Decker, prenamed, on April 21st, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 525 of July 9th, 1999, registered R. C. Luxembourg B 32.425.

amended by a deed of notary Paul Decker, prenamed, on April 19th, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 615 of August 29th, 2000, registered R. C. Luxembourg B 32.425.

The ordinary general meeting is opened by Mrs Monique Volvert, employee, residing in Arlon.

The chairman appoints as secretary Mr Claude Schmitz, Attaché de Direction, residing in Helmdange.

The meeting elects as scrutineer Mr Claude Bettendorff, Attaché de Direction, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I: The agenda of the meeting is the following:

1) Approval of the report of the Board of Directors and of the Statutory Auditor for the accounting year closed on December 31st, 2000.

2) Approval of the annual statement of net assets and of the statement of changes in net assets closed on December 31st, 2000.

3) Discharge to the Board of Directors.

4) Statutory appointments.

5) Miscellaneous.

II: The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxy holders and by the bureau of the meeting will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed.

III: It appears from the said attendance-list that 1,890 of the 5,290 shares in circulation are present or represented at the meeting which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

First resolution

The General Ordinary Meeting approves the annual statement of net assets, the statement of changes in net assets closed on December 31st, 2000.

Second resolution

The General Ordinary Meeting approves the annual statement of net assets, the statement of changes in net assets closed on December 31st, 2000 and the distribution policy proposed by the Board of Directors.

BASKINVEST EUROPEAN FUND

Net Assets on December 31st, 2000 420,910,639.- ESP

Net realized profit on December 31st, 2000 90,482,055.- ESP

The General Meeting approves the Board of Director's decision who has adopted the policy that all net investment income and all net capital gains and capital appreciation will be accumulated and that no cash dividends will be declared.

Third resolution

The General Ordinary Meeting ratifies the deeds of the Board of Directors and gives entire discharge to the Directors for the achievement of their mandate concerning the accounting year 2000.

Fourth resolution

The mandates of the Board members which have been fixed by the Ordinary General Meeting of April 19th, 2000 for a period of one year come to an end at the present Annual General Meeting of Shareholders. Therefore the General Ordinary Meeting decides to renew the mandate of the following Board Members.

Mr Juan Carlos Loidi, Gran Via, 30-32, E-48009 Bilbao,

Mr Manfred Nolte, Gran Via, 30-32, E-48009 Bilbao,

Mr Gabriel Astiz, Gran Via, 30-32, E-48009 Bilbao,

Mr Francisco Javier Egana, Gran Via, 30-32, E-48009 Bilbao,

Mr Jean-Claude Finck, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg,

for a further period of one year, ending at the Annual General Meeting of Shareholders to be held in 2002.

The mandate of the independent auditor, Arthur Andersen, is renewed for a further period of one year until the General Meeting of Shareholders to be held in 2002.

Suit la traduction française des résolutions anglaises qui précèdent:

Première résolution

L'assemblée générale ordinaire approuve le rapport du conseil d'administration et le rapport du réviseur pour l'année fiscale clôturée le 31 décembre 2000.

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire approuve le bilan annuel des actifs nets, l'état des modifications des actifs nets clôturés le 31 décembre 2000 et la politique de distribution proposée par le conseil d'administration.

BASKINVEST EUROPEAN FUND

Actifs nets au 31 décembre 2000	420.910.639,- ESP
Bénéfice net réalisé au 31 décembre 2000	90.482.055,- ESP

L'assemblée générale approuve la décision du conseil d'administration visant à cumuler l'ensemble des revenus nets des investissements, l'ensemble des bénéfices nets sur capital ainsi que l'appréciation du capital et de ne pas déclarer de dividendes.

Troisième résolution

L'assemblée générale ordinaire ratifie les actes du conseil d'administration et donne pleine décharge aux administrateurs pour l'exercice 2000.

Quatrième résolution

Les mandats des membres du conseil d'administration qui ont été fixés lors de l'assemblée ordinaire du 19 avril 2000 pour une période d'un an, prennent fin lors de la présente assemblée générale ordinaire. Ainsi la présente assemblée générale ordinaire décide de renouveler pour une période supplémentaire d'un an les mandats des membres du conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires de 2002, à savoir:

M. Juan Carlos Loidi, Gran Via, 30-32, E-48009 Bilbao,
M. Manfred Nolte, Gran Via, 30-32, E-48009 Bilbao,
M. Gabriel Astiz, Gran Via, 30-32, E-48009 Bilbao,
M. Francisco Javier Egana, Gran Via, 30-32, E-48009 Bilbao,
M. Jean-Claude Finck, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg,

Le mandat du réviseur indépendant Arthur Andersen est renouvelé pour une période supplémentaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires de 2002.

In case of divergencies between the English text and the French text, the English text will prevail.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

In faith of which, We, the undersigned notary have set our hand and seal on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary this original deed.

Signé: M. Volvert, C. Schmitz, C. Bettendorf, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2001, vol. 129S, fol. 19, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 mai 2001.

P. Decker.

(28400/206/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

EFFICIENCY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 61.945.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 41, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	- 10.890,44 EUR
- Résultat reporté	- 19.482,31 EUR
- Report à nouveau	- 30.372,75 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2001.

Signature.

(28464/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

SENSE HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. BETTELHEIM HOLDINGS S.A.).
 Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
 R. C. Luxembourg B 62.007.

L'an deux mille un, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de BETTELHEIM HOLDINGS S.A., R.C. B N° 62.007, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°156 du 16 mars 1998.

La séance est ouverte à seize heures trente sous la présidence de Madame Virginie Delrue, employée privée, domiciliée professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois (LUF) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en SENSE HOLDING S.A. et modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2. Suppression de la valeur nominale des actions.

3. Conversion de la devise du capital social de LUF en EUR, de sorte qu'après cette conversion le capital social s'élève à EUR 30.986,69, représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

4. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 263,31 sans émission d'actions nouvelles, de sorte qu'après cette augmentation le capital social s'élève à EUR 31.250,- représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

5. Souscription à cette augmentation de capital par les actionnaires actuels au pro rata de leur participation respective dans le capital social.

6. Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 25,- chacune.

7. Fixation du capital autorisé à EUR 250.000,-.

8. Renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé pour une nouvelle période de cinq ans.

9. Modification subséquente des alinéas 1 à 3 de l'article 3 des statuts.

10. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale de la Société est changée de BETTELHEIM HOLDINGS S.A. en SENSE HOLDING S.A.

En conséquence le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de SENSE HOLDING S.A.

Deuxième résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital social est convertie de francs luxembourgeois en euros au cours de 40,3399 francs luxembourgeois pour 1,- euro, de sorte que ledit capital social est fixé à 30.986,69 euros, divisé en 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de 263,31 euros pour le porter de son montant converti de 30.986,69 euros à 31.250,- euros sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de 263,31 euros a été intégralement libéré en espèces par tous les actionnaires au pro rata de leur participation dans la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à 25,- euros.

Cinquième résolution

Le capital autorisé est fixé à EUR 250.000,-.

Sixième résolution

L'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé est renouvelée pour une nouvelle période de cinq ans à partir de la publication de l'acte du 23 avril 2001 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Septième résolution

En conséquence des cinq résolutions qui précèdent l'article 3, alinéas 1 à 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1 à 3.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille deux cent cinquante (31.250,-) euros (EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à deux cent cinquante mille (250.000,-) euros (EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 23 avril 2001 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est évaluée à dix mille six cent vingt-deux (10.622,-) francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: V. Delrue, R. Thill, M. Prosper, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 129S, fol. 34, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2001.

A. Schwachtgen.

(28409/230/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

**SENSE HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. BETTELHEIM HOLDINGS S.A.).**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 62.007.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 477 du 23 avril 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2001.

A. Schwachtgen.

(28410/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

MOUVEMENT LUXEMBOURGEOIS POUR LA QUALITE, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

Entre les soussignés:

* LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, ayant son siège au 7, rue Alcide de Gasperi à Luxembourg, représentée par son président Monsieur Joseph Kinsch.

* LA CHAMBRE DES METIERS DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, ayant son siège au 2, Circuit de la Foire Internationale à Luxembourg, représentée par son président Monsieur Paul Reckinger.

* LE CENTRE DE RECHERCHE PUBLIC HENRI TUDOR, ayant son siège au 6, rue Coudenhove-Kalergi à Luxembourg, représenté par son président, Monsieur Jean de la Hamette et son administrateur-délégué, Monsieur Claude Wehenkel.

* la FEDIL, ayant son siège au 7, rue Alcide de Gasperi à Luxembourg, représentée par son président Monsieur Charles Krombach.

* L'ENTENTE DES HOPITAUX LUXEMBOURGEOIS, A.s.b.l., ayant son siège au 13-15, rue Jean-Pierre Sauvage à Luxembourg, représentée par son vice-président Monsieur Henri Hinterscheid et son secrétaire général Monsieur Marc Hastert.

* LUXINNOVATION GIE, ayant son siège au 7, rue Alcide de Gasperi à Luxembourg, représenté par son président, Monsieur Marco Walentiny et son vice-président, Monsieur Paul Emering.

Lors de l'assemblée constituante du cinq mars deux mille un, il a été décidé à l'unanimité des voix des membres présents et représentés de créer une association sans but lucratif dénommée MOUVEMENT LUXEMBOURGEOIS POUR LA QUALITE, Association sans but lucratif et d'adopter les statuts suivants:

STATUTS

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée MOUVEMENT LUXEMBOURGEOIS POUR LA QUALITE, A.s.b.l. Elle se trouve régie par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette. Il peut être transféré, par décision du Conseil d'Administration, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. L'association a pour objet de promouvoir et d'encourager la mise en place d'initiatives pour la qualité et son management au Grand-Duché de Luxembourg et leur apporter un support.

La mise en oeuvre de son objet est réalisée en conformité avec les dispositions des présents statuts et du règlement d'ordre intérieur qui est arrêté par le Conseil d'Administration.

Art. 4. La durée de l'association est illimitée.

Art. 5. L'association comprend des membres, personnes physiques ou morales adhérant à l'objet social de l'association.

Les membres dits «fondateurs» ne peuvent être que des organismes ou institutions, représentatives d'un secteur ou d'un métier, respectivement représentant les intérêts des entreprises. Hormis les spécificités définies par les présents statuts, les fondateurs sont des membres à part entière.

Titre II.- Admission

Art. 6. L'admission d'un membre est décidée par le Conseil d'Administration à la majorité des membres présents. Sa décision est souveraine. Elle ne doit pas être motivée.

Sont membres ceux qui sont admis et qui ont payé leur cotisation.

Le nombre de membres est illimité. Il ne peut être inférieur à trois (3).

Art. 7. La qualité de fondateur est décidée par l'assemblée générale à la majorité des voix et sur proposition du Conseil d'Administration.

Titre III.- Démission, Exclusion

Art. 8. La qualité de membre cesse de plein droit par le décès, la mise en faillite, la mise en liquidation volontaire ou judiciaire ou l'ouverture d'une procédure de gestion contrôlée d'un membre ou par le fait pour un membre de se retirer des affaires.

Tout membre est libre de se retirer à tout moment de l'association en adressant par écrit sa démission au Conseil d'Administration.

Tout membre qui ne paie pas sa cotisation, dans les deux mois qui suivent un rappel qui lui a été adressé par lettre recommandée, est réputé démissionnaire.

L'Assemblée Générale, statuant à la majorité des deux tiers des voix, peut prononcer l'exclusion d'un membre qui viole ses obligations statutaires ou qui nuit gravement aux intérêts ou à l'image de l'association.

Art. 9. Le membre qui ne fait plus partie de l'association aux termes des dispositions de l'Article 8 ainsi que ses ayants droit n'ont aucun droit sur le fonds social. Ils ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition des comptes, ni apposition des scellés, ni inventaire. Les cotisations versées restent acquises à l'association.

Titre IV.- Cotisations

Art. 10. Le montant de la cotisation annuelle des membres est fixé chaque année, pour l'exercice à venir, par l'Assemblée Générale annuelle, sur proposition du Conseil d'Administration. Les cotisations sont payables dans le mois qui suit l'appel de cotisation. La cotisation annuelle ne peut dépasser le montant de 10.000,- EUR.

Art. 11. Le montant de la cotisation annuelle des fondateurs est fixé chaque année, pour l'exercice à venir, par le Conseil d'Administration et les fondateurs. Les cotisations sont payables dans le mois qui suit l'appel de cotisation. Cette cotisation annuelle ne peut dépasser le montant de 20.000,- EUR.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 12. L'Assemblée Générale est composée de tous les membres de l'association.

Art. 13. Tout membre a droit à une (1) voix.

Art. 14. L'Assemblée Générale est le pouvoir souverain de l'association. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts.

Sont notamment de sa compétence:

1. les modifications des statuts;
2. la nomination et la révocation des membres du Conseil d'Administration;
3. l'adoption des budgets et des comptes;
4. la dissolution de l'association;
5. l'exclusion des membres.

Art. 15. Il doit être tenu au moins une Assemblée Générale par an. Cette Assemblée Générale doit se tenir au courant du premier semestre de chaque année. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année. Une Assemblée Générale doit être convoquée par le Conseil d'Administration suite à la demande écrite d'un cinquième au moins (1/5) des membres. Elle peut être convoquée par le Conseil d'Administration chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent.

Art. 16. L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration par lettre simple adressée à tous les membres au moins quinze (15) jours avant l'assemblée.

L'ordre du jour est mentionné dans la convocation.

L'Assemblée Générale délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents, sauf disposition contraire prévue par la loi.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf disposition contraire prévue par la loi ou les présents statuts.

L'assemblée ne peut délibérer valablement que sur les points mentionnés à l'ordre du jour.

Art. 17. Chaque membre a le droit de se faire représenter par un autre membre moyennant procuration écrite à remettre au Président du Conseil d'Administration avant l'assemblée.

Art. 18. Le vote a lieu à bulletins secrets, sauf décision contraire à prendre par l'assemblée.

Art. 19. Les décisions de l'Assemblée Générale sont consignées dans un procès-verbal qui est envoyé aux membres de l'association.

Un registre des procès-verbaux est conservé au siège social où tous les membres et tiers peuvent en prendre connaissance, sans déplacement du registre.

Titre VI.- Conseil d'Administration

Art. 20. L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 3 membres au moins et de 13 membres au plus.

Les Administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale. Chaque Administrateur est élu pour un terme de 3 ans.

Les Administrateurs sortants sont rééligibles.

Les candidatures sont à adresser par écrit au moins deux jours ouvrables avant la date de l'Assemblée Générale au Président de l'association.

A l'occasion de l'Assemblée Générale, un ou plusieurs délégués au Conseil d'Administration peuvent être désignés. Ces derniers sont invités aux réunions du Conseil d'Administration et peuvent y assister avec voix consultative.

Art. 21. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un Président et deux Vice-présidents et il détermine la durée de leurs fonctions, qui ne peut toutefois dépasser la durée du mandat d'administrateur.

En cas d'empêchement du Président, ses fonctions sont assumées par l'un des Vice-présidents ou, à défaut, par un autre membre du Conseil d'Administration.

Les fonctions d'Administrateur ne donnent pas lieu à rémunération.

Art. 22. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président, envoyée au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la réunion. Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents; en cas de parité de voix, celle du Président est prépondérante. Les décisions sont consignées par le secrétariat sous forme de procès-verbaux, envoyés à chaque Administrateur et conservés au secrétariat.

Art. 23. Le Conseil d'Administration gère l'association, convoque et organise les Assemblées Générales et exécute les décisions de celles-ci. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition de l'association. Il est habilité à établir un règlement d'ordre intérieur qui complétera les présents statuts pour assurer le bon déroulement de l'activité de l'association.

Le Conseil d'Administration représente l'association dans ses relations avec les particuliers, les pouvoirs publics, les organisations professionnelles et tous autres tiers. Il dresse les comptes annuels et le projet de budget de l'exercice à venir.

Le Conseil d'Administration délègue, sous sa responsabilité, ses pouvoirs au secrétaire général pour la gestion journalière de l'association. Il peut aussi déléguer ses pouvoirs, pour une ou plusieurs affaires déterminées, à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers.

Les travaux administratifs et financiers journaliers sont confiés par le Conseil d'Administration au secrétaire général ou à une ou plusieurs personne(s) choisie(s) dans son sein ou en dehors de celui-ci.

Il en fixera les attributions.

Le Conseil d'Administration peut constituer des commissions ou groupes de travail comprenant au moins un Administrateur. Ces commissions ou groupes de travail ont une mission consultative et sont chargés de préparer les décisions à prendre au niveau du Conseil d'Administration.

Tous les actes qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale soit par la loi, soit par les statuts, sont de la compétence du Conseil d'Administration et l'énumération qui précède est énonciative et non limitative.

Art. 24. Sous réserve des dispositions de l'Article 23 alinéa 3, la signature du Président engage valablement l'association.

Art. 25. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues au nom de l'association par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son Président.

Titre VII.- Secrétaire général

Art. 26. Un secrétaire général est nommé par le Conseil d'Administration. Il est responsable des tâches journalières de l'association.

Les fonctions de secrétaire général peuvent donner lieu à rémunération.

Titre VIII.- Surveillance

Art. 27. Chaque année, l'Assemblée Générale désigne un commissaire ne faisant pas partie du Conseil d'Administration, dans le but de vérifier à la fin de l'exercice les comptes, les écritures, les recettes et les dépenses et la consistance du capital. Ce commissaire soumet son rapport à l'Assemblée Générale qui est appelée à délibérer sur les décomptes de l'exercice écoulé.

Titre IX.- Modification des statuts, Dissolution, Liquidation

Art. 28. Il est procédé aux modifications des statuts et à la dissolution de l'association conformément aux dispositions de la loi.

En cas de dissolution, l'actif net restant après acquittement du passif est versé à la FONDATION ALPHONSE WEICKER.

Titre X.- Arbitrage

Art. 29. Tous différends et contestations qui pourront s'élever à l'occasion de l'interprétation et de l'application des présents statuts ou des règlements d'ordre intérieur de l'association, soit entre l'association et un ou plusieurs membres, soit entre membres, seront résolus par arbitrage conformément au Règlement d'Arbitrage de la CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG. La décision arbitrale n'est susceptible ni d'appel, ni d'un autre recours. La voie judiciaire est en toute hypothèse exclue.

Titre XI.- Disposition générale

Art. 30. Pour tous les points non prévus par les présents statuts, la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif s'applique.

CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

J. Kinsch

Président

CHAMBRE DES METIERS DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

P. Reckinger

Président

CENTRE DE RECHERCHE PUBLIC HENRI TUDOR / FEDIL

J. de la Hamette - C. Wehenkel / C. Krombach

Président - Administrateur-délégué / Président

ENTENTE DES HOPITAUX LUXEMBOURGEOIS / LUXINNOVATION GIE

H. Hinterscheid - M. Hastert / M. Walentiny - P. Emering

Vice-président - Secrétaire général / Président - Vice-Président

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2001, vol. 552, fol. 31, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(28388/000/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

TST CBX II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

STATUTES

In the year two thousand one, on the nineteenth day of April.

Before Us Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TISHMAN SPEYER / TRAVELERS REAL ESTATE VENTURE III, L.L.C., with registered office at 520 Madison Avenue, New York, NY 10022 USA,

here represented by Mrs Maggy Kohl, company director, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on April 17, 2001.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name TST CBX II, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred), represented by 100 (one hundred) shares of EUR 125.- (one hundred twenty-five) each, all subscribed by TISHMAN SPEYER / TRAVELERS REAL ESTATE VENTURE III L.L.C.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of EUR 12,500.- is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Notwithstanding the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (i.f any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2001.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5 %) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Estimate

For the purposes of the registration, the capital is valued at LUF 504,249.-.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately LUF 50,000.-.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

- * Mr Michael Spiess, Property Director, residing in London SW1P 4QP, Millbank Tower, 21-24 Millbank,
- * Mr Mark Kingston, Legal Counsel, residing in London SW1P 4QP, Millbank Tower, 21-24 Millbank,
- * Mrs Caroline Rouse, Finance Director, residing in London SW1P 4QP, Millbank Tower, 21-24 Millbank.

The directors are appointed for a period of one year.

The Company will be bound in all circumstances by the individual signature of any manager.

2) The address of the corporation is fixed in Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, L-1527 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société TISHMAN SPEYER / TRAVELERS REAL ESTATE VENTURE III, L.L.C., ayant son siège social 520 Madison Avenue, New York, NY 10022 USA,

ici représentée par Madame Maggy Kohl, directeur de société, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 17 avril 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination TST CBX II, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq) chacune, toutes soucrites et entièrement libérées par TISHMAN SPEYER / TRAVELERS REAL ESTATE VENTURE III, L.L.C.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément. La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés représentant cent pour cent du capital social, sera prise à l'unanimité en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2001.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à LUF 504.249,-.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ LUF 50.000,-.

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- * Monsieur Michael Spiess, Directeur de société, demeurant à Londres SX1P AQP, Millbank Tower, 21-24 Millbank,
- * Monsieur Mark Kingston, Conseiller Juridique, demeurant à Londres SX1P AQP, Millbank Tower, 21-24 Millbank,
- * Madame Caroline Rouse, Directeur Financier, demeurant à Londres SX1P AQP, Millbank Tower, 21-24 Millbank.

Les gérants sont nommés pour une durée d'une année.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un des gérants.

2) L'adresse de la Société est fixée à Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Kohl, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 129S, fol. 29, case 11. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2001.

E. Schlessler.

(28386/227/241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

FLEXALUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 13.020.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 mars 2001

Lors de la réunion de ce jour, le conseil d'administration a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Le conseil d'administration décide de convertir le capital social en Euro 247.893,52 EUR et de supprimer la valeur nominale des actions existantes;

Il est décidé d'augmenter le capital social de 106,48 EUR pour le porter de 247.893,52 EUR à 248.000,- EUR par incorporation du bénéfice reporté, et de fixer la valeur nominale des actions à 124,- EUR chacune. Le capital sera dès lors de 248.000,- EUR représenté par 2000 actions de valeur nominale de 124,- EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2001.

FLEXALUX HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 28, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28478/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

BELRON S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.639.

In the year two thousand one, on the twenty-sixth of March.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of BELRON S.A., a société anonyme, having its corporate seat at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by notarial deed on September 17, 1999, published in the Mémorial C, number 895 of November 26, 1999, amended by notarial deed dated December 24, 1999 published in the Mémorial C n°242 of April 4, 2000, amended by notarial deed dated December 20, 2000, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is chaired by Mr Anthony Braesch, Lawyer, residing in 99, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg.

The chairman appointed as secretaries Mr Nicolas Cuisset, Lawyer, residing in 19, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg and Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The meeting elected as scrutineer, Mr Michel Jimenez, Lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to act.

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the whole share capital of the Company, presently fixed at sixty-eight million four hundred eighty thousand Euro (68,480,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Capital increase to the extent of five million seven hundred and six thousand six hundred sixty-six Euro (5,706,666.-) in order to raise it from its present amount of sixty-eight million four hundred eighty thousand Euro (68,480,000.-) to seventy-four million one hundred eighty-six thousand six hundred sixty-six Euro (74,186,666.-) by the issue of two million two hundred twenty-five thousand six hundred (2,225,600) new A shares and six hundred twenty-seven thousand seven hundred thirty-three (627,733) new B shares, of two Euro (2.-) each, and a total issue premium of nineteen million two hundred ninety-three thousand three hundred thirty-four Euro (19,293,334.-).

2. Waiver by the existing shareholders to their preferential subscription right and agreement by the existing shareholders to the subscriptions of all new shares by D'IETEREN S.A., a Belgian company, having its registered office at 50, rue du Mail, B-1050 Brussels, Belgium;

3. Subscription and full payment by D'IETEREN S.A. of two million eight hundred fifty-three thousand three hundred thirty-three (2,853,333) new shares, in the amount of five million seven hundred and six thousand six hundred sixty-six Euro (5,706,666.-), together with the assorted issue premium of an amount of nineteen million two hundred ninety-three thousand three hundred thirty-four Euro (19,293,334.-), by contribution in kind of two hundred fifty thousand (250,000) shares, representing together five point thirty-two per cent (5.32%) of the share capital of BELRON INTERNATIONAL S.A., a Luxembourg company, with registered office at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, valued at twenty-five million Euro (25,000,000.-);

4. Amendment of article 5.1 of the Company's articles of incorporation to give it the following wording:

«**Art. 5.1.** The issued corporate capital of the Company is set at seventy-four million one hundred eighty-six thousand six hundred sixty-six Euro (74,186,666.-) divided into twenty-eight million nine hundred thirty-two thousand eight hundred (28,932,800) fully paid up ordinary class A shares (hereafter designated as «A shares») with a par value of two Euro (2.-) each and eight million one hundred sixty thousand five hundred thirty-three (8,160,533) fully paid up ordinary class B Shares (hereafter designated as «B Shares») with a par value of two Euro (2.-) each.»;

5. Resolution to add paragraph 7.7 to article 7 of the company's articles of incorporation with the following wording: «Repayment of the share premium can only be done through a resolution taken by an Extraordinary General Meeting in the presence of a Notary».

6. Miscellaneous.

After the foregoing agenda was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital by an amount of five million seven hundred and six thousand six hundred and sixty-six Euro (5,706,666.-) in order to raise it from its present amount of sixty-eight million four hundred eighty thousand Euro (68,480,000.-) to seventy-four million one hundred eighty-six thousand six hundred sixty-six Euro (74,186,666.-) by the issue of two million two hundred twenty-five thousand six hundred (2,225,600) new A shares and six hundred twenty-seven thousand seven hundred thirty-three (627,733) new B shares, with a nominal value of two Euro (2.-) each, and a total issue premium of nineteen million two hundred ninety-three thousand three hundred thirty-four Euro (19,293,334.-).

Second resolution

The existing shareholders resolved to waive to their preferential subscription right and resolved to agree to the subscription of all new shares by D'IETEREN S.A., a Belgian company having its registered office in 50, rue du Mail, B-1050 Brussels, Brussels.

Subscription - Payment

D'IETEREN S.A., prenamed, through its proxy holder, declared to subscribe to all two million two hundred twenty five thousand six hundred (2,225,600) new A shares and all six hundred twenty-seven thousand seven hundred thirty-three (627,733) new B shares.

The two million eight hundred fifty-three thousand three hundred thirty-three (2,853,333) shares have been fully paid up, in the amount of five million seven hundred and six thousand six hundred sixty-six Euro (5,706,666.-), together with the assorted issue premium of nineteen million two hundred ninety-three thousand three hundred thirty-four Euro (19,293,334.-), by contribution in kind of two hundred fifty thousand (250,000) shares representing together five point thirty-two per cent (5.32%) of the share capital of BELRON INTERNATIONAL S.A., prenamed, which are hereby transferred to and accepted by BELRON S.A. at the value of twenty-five million Euro (25,000,000.-).

The subscriber acting through his attorney in fact states that the contributed shares are free of any pledge and that there exist no impediments to their free transferability to the Company.

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by an independent auditor's report established by ARTHUR ANDERSEN, société civile, with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, according to the Luxembourg law on commercial companies, and in particular article 26-1 and 32-1 of the law, which report states that:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind, which corresponds at least in number and in value to the shares to be issued.»

The said auditors report, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be registered at the same time.

Further to this, the management of D'IETEREN S.A. has declared that it will accomplish all formalities to transfer the legal ownership of all such shares to BELRON S.A.

Third resolution

The general meeting resolved to add paragraph 7.7 to Article 7 of the company's articles of incorporation with the following wording:

«Repayment of the share premium can only be done through a resolution taken by an Extraordinary General Meeting in the presence of a notary.»

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

«**Art. 5.1.** The issued corporate capital of the Company is set at seventy-four million one hundred eighty-six thousand six hundred sixty-six Euro (74,186,666.-) divided into twenty-eight million nine hundred thirty-two thousand eight hundred (28,932,800) fully paid up ordinary class A shares (hereafter designated as «A Shares») with a par value of two Euro (2.-) each, and eight million one hundred sixty thousand five hundred thirty-three (8,160,533) fully paid up ordinary class B shares (hereafter designated as «B shares»), with a par value of two Euro (2.-) each.»

Estimate

For the purpose of registration, the increase of capital is valued at one billion and eight million four hundred ninety-seven thousand five hundred Luxembourg Francs (LUF 1,008,497,500.-).

Variable Rate Capital Tax Exemption Request

Insofar BELRON S.A. already holds four million four hundred forty-seven thousand four hundred (4,447,400) shares of BELRON INTERNATIONAL S.A., representing more than 75% of the total issued shares of BELRON INTERNATIONAL S.A.

Through this contribution in kind BELRON S.A. acquires 99.99% of the shares in BELRON INTERNATIONAL S.A. the Company refers to the article 4-2 of the law dated December 29, 1971, which provides for capital tax exemption.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Corporation as a result of the presently stated increase of capital are estimated at two hundred seventy-five thousand Luxembourg Francs (LUF 275,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BELRON S.A., ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu en date du 17 septembre 1999, publié au Mémorial C n°895 du 26 novembre 1999, modifiée par acte notarié du 24 décembre 1999, publié au Mémorial C n°252 du 4 avril 2000 et modifié par acte notarié du 20 décembre 2000, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Anthony Braesch, Juriste, demeurant au 99, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire M. Nicolas Cuisset, Juriste, demeurant au 19, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg et M. Patrick Van Hees, Juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Michel Jimenez, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à soixante-huit millions quatre cent quatre-vingt mille Euro (68.480.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de cinq millions sept cent et six mille six cent soixante-six Euro (5.706.666,-) en vue de le porter de son montant actuel de soixante-huit millions quatre cent quatre-vingt mille Euro (68.480.000,-) à soixante-quatorze millions cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-six Euro (74.186.666,-) par la création et l'émission de deux millions deux cent vingt-cinq mille six cent (2.225.600) actions nouvelles de catégorie A et six cent vingt-sept mille sept cent trente-trois (627.733) actions nouvelles de catégorie B, d'une valeur nominale de deux Euro (2,-) chacune, avec une prime d'émission de dix-neuf millions deux cent quatre-vingt-treize mille trois cent trente-quatre Euro (19.293.334,-);

2. Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit préférentiel de souscription et approbation par les actionnaires actuels de la souscription de toutes les actions nouvelles par D'IETEREN S.A., une société de droit Belge ayant son siège social au 50, rue du Mail, B-1050 Brussels;

3. Souscription et libération intégrale des deux millions huit cent cinquante-trois mille trois cent trente-trois (2.853.333) nouvelles actions pour un montant de cinq millions sept cent et six mille six cent soixante-six Euro (5.706.666,-), par D'IETEREN S.A., ensemble avec la prime d'émission de dix-neuf millions deux cent quatre-vingt-treize mille trois cent trente-quatre Euro (19.293.334,-) par un apport en nature de deux cent cinquante mille (250.000) d'actions représentant ensemble cinq virgule trente-deux pour cent (5,32%) du capital social de BELRON INTERNATIONAL S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, évaluées à vingt-cinq millions Euro (25.000.000,-);

4. Modification de l'article 5.1 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-quatorze millions cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-six Euro (74.186.666,-) divisé en vingt-huit millions neuf cent trente-deux mille huit cent (28.932.800) actions ordinaires de la classe A (ci-après nommées «Actions A») ayant une valeur nominale de deux Euro (2,-) chacune et huit millions cent soixante mille cinq cent trente-trois (8.160.533) actions ordinaires de la classe B entièrement libérées (ci-après nommées «Actions B») ayant une valeur nominale de deux Euro (2,-) chacune.»;

5. Décision d'ajouter un paragraphe 7.7 à l'Article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le remboursement de la prime d'émission ne pourra se faire que par une résolution prise par une assemblée générale extraordinaire en présence d'un notaire.»

6. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions sept cent et six mille six cent soixante-six Euro (5.706.666,-) en vue de le porter de son montant actuel de soixante-huit millions quatre cent quatre-vingt mille Euro (68.480.000,-) à soixante-quatorze millions cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-six Euro (74.186.666,-) par la création et l'émission de deux millions deux cent vingt-cinq mille six cent (2.225.600) nouvelles actions A et six cent vingt-sept mille sept cent trente-trois (627.733) nouvelles actions B, d'une valeur nominale de deux Euro (2,-) chacune, avec une prime d'émission totale de dix-neuf millions deux cent quatre-vingt-treize mille trois cent trente-quatre Euro (19.293.334,-).

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de renoncer à leur droit préférentiel de souscription et décident d'approuver la souscription de toutes les actions nouvelles par D'IETEREN S.A., prénommée.

Souscription - Paiement

D'IETEREN S.A., par son mandataire, a déclaré souscrire les deux millions deux cent vingt-cinq mille six cent (2.225.600) nouvelles actions A et les six cent vingt-sept mille sept cent trente-trois (627.733) nouvelles actions B et les libérer intégralement, pour un montant de cinq millions sept cent et six mille six cent soixante-six Euro (5.706.666,-), ensemble avec la prime d'émission de dix-neuf millions deux cent quatre-vingt-treize mille trois cent trente-quatre Euro (19.293.334,-), par apport en nature de deux cent cinquante mille (250.000) actions représentant cinq virgule trente-

deux pour cent (5,32%) du capital social de la société BELRON INTERNATIONAL S.A., prénommée, lesquelles sont par la présente transférées à BELRON S.A. à la valeur de vingt-cinq millions Euro (25.000.000,-).

Preuve de l'existence et de la valeur de cette participation a été donnée au notaire instrumentant par un rapport du réviseur établi, conformément aux dispositions légales sur les sociétés commerciales et notamment à l'article 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915, par, ARTHUR ANDERSEN, société civile, domiciliée 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, et qui conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectués telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins en nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Lequel rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Après quoi, les dirigeants de D'IETEREN S.A. ont déclaré accomplir les formalités nécessaires pour le transfert des actions apportées à BELRON S.A.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à soixante-quatorze millions cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-six Euro (74.186.666,-) divisé en vingt-huit millions neuf cent trente-deux mille huit cents (28.932.800) actions ordinaires de la classe A (ci-après nommées «Actions A») ayant une valeur nominale de deux Euro (2,-) chacune et huit millions cent soixante mille cinq cent trente-trois (8.160.533) actions ordinaires de la classe B entièrement libérées (ci-après nommées «Actions B») ayant une valeur nominale de deux Euro (2,-) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un paragraphe 7.7 à l'Article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le remboursement de la prime d'émission ne pourra se faire que par une résolution prise par une assemblée générale extraordinaire en présence d'un notaire.»

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à un milliard huit millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 1.008.497.500,-).

Requête en Exonération du Droit d'Apport Proportionnel

BELRON S.A. détient déjà quatre million quatre cent quarante-sept mille quatre cent (4.447.400) actions de BELRON INTERNATIONAL S.A., représentant plus de 75% du total des actions de BELRON INTERNATIONAL S.A.

Dans la mesure où par cet apport en nature BELRON S.A. a acquis 99% des actions de BELRON INTERNATIONAL S.A. la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois (LUF 275.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Braesch, N. Cuisset, P. Van Hees, M. Jimenez, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2001, vol. 8CS, fol. 81, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2001.

J. Elvinger.

(28407/211/236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

BELRON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.639.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(28408/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

BIOSYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 51.457.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social de la société
en date du 3 novembre 2000*

Décisions:

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 1998.
 - d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1998.
- L'exercice clôture avec une perte de LUF 2.481.104,-.
- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit;
 - Report de la perte: LUF 2.481.104,-
 - conformément à l'art. 100 de la loi du 10 août 1915, l'assemblée générale ordinaire décide à l'unanimité de ne pas dissoudre la société et de continuer l'activité de celle-ci nonobstant les pertes cumulées importantes qu'elle a subies au 31 décembre 1998.
 - d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1998.
 - d'accepter la démission de Madame Laurence Mathieu de sa fonction de commissaire aux comptes de la société.
 - de lui donner décharge de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.
 - de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Mademoiselle Cynthia Arnould, employé privé, demeurant à B-6730 Bellefontaine, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 552, fol. 53, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28411/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

ARVAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 57.655.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 8 février 2001

Le Conseil a décidé d'octroyer les délégations de signatures opérationnelles et financières suivantes, cette décision remplaçant chaque autre:

A. Signature opérationnelle

La signature individuelle pour des engagements (bons de commande, achats, contrats, vérifications et bons à payer factures, etc....) d'une valeur jusqu'à 25.000 Euro par opération, est déléguée jusqu'à nouvel ordre aux personnes suivantes:

Titulaires de la signature «A»: vient d'être échu

Titulaires de la signature «B»:

Monsieur Fons Mangen

Monsieur Marc Spooren

Monsieur Eric Margraff

Monsieur Raymond Rohl

Monsieur Yvan Leclercq

Monsieur Frank De Visscher

Titulaires de la signature «C»

Madame Dina De Corte

Madame Véronique Bourgois

Monsieur Frédéric Clamer.

La signature collective pour des engagements (bons de commande, achats, vérifications et bons à payer factures etc....) d'une valeur supérieure à 25.000 Euro jusqu'à 125.000 Euro par opération est déléguée jusqu'à nouvel ordre à un titulaire de la signature «B» avec un des titulaires de la signature «B» ou «C».

La signature collective pour des engagements (bons de commande, achats, vérifications et bons à payer factures, etc ...) d'une valeur supérieure à plus de 125.000 Euro est déléguée jusqu'à nouvel ordre à un titulaire de la signature «B» avec un titulaire de la signature «B».

Valeur de l'engagement

Signature individuelle

Signature collective

Jusqu'à 25.000 Euro

B ou C

de 25.000 Euro jusqu'à 125.000 Euro

B et B ou B et C

Au-delà de 125.000 Euro

B et B

B. Signature financière

La signature collective pour des transactions financières (opérations sur le compte bancaire, virements bancaires, placements) d'une valeur jusqu'à 12.500 Euro par opération, est déléguée jusqu'à nouvel ordre à deux personnes des catégories suivantes:

Titulaires de la signature «A»:

Monsieur Marc Spooren, Président

Monsieur Frank De Visscher, Directeur Financier

Titulaires de la signature «B»:

Monsieur Fons Mangen

Madame Dina De Corte

Madame Véronique Bourgois

Monsieur Frédéric Clamer

Titulaires de la signature «C»:

Madame Brigitte Virlee.

La signature collective pour des transactions financières (opérations sur le compte bancaire, virements bancaires, placements) d'une valeur supérieure à 12.500 Euro et jusqu'à 250.000 Euro est déléguée jusqu'à nouvel ordre à deux titulaires de la signature «A» ou à un titulaire de la signature «A» avec un titulaire de la signature «B» ou à deux titulaires de la signature «B».

La signature collective pour des transactions financières (opérations sur le compte bancaire, virements bancaires, placements) d'une valeur supérieure à 250.000 Euro, est déléguée jusqu'à nouvel ordre à deux titulaires de la signature «A» ou à un titulaire de la signature «A» avec un titulaire de la signature «B».

Valeur de la transaction financière	Signature collective
De 2.500 Euro à 12.500 Euro	A et A ou A et B ou A et C ou B et C ou B et B
Au-delà de 12.500 Euro jusqu'à 250.000 Euro	A et A ou A et B ou B et B
Au-delà de 250.000 Euro	A et A ou A et B

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 48, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(28398/750/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

ELECTRO-PARTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 27.902.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue extraordinairement à Luxembourg, le 27 février 2001, que le Conseil d'Administration a pris, entre autres, la résolution suivante:

Huitième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs est venu à échéance et qu'en l'absence de renouvellement et/ou de nouvelles nominations, les administrateurs ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Jean-Paul Legoux, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, 17, rue Michel Rodange, administrateur;

- Monsieur Daniel Ponal, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique), administrateur;

- Madame Michèle Bouvry, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique), administrateur.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, Monsieur Jean Simon, demeurant à Bruxelles (Belgique), 28, boulevard d'Anvers en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 27 avril 2001.

Le Conseil d'Administration

J.-P. Legoux / D. Ponal / M. Bouvry

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 43, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28465/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

ENCLAVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 32.816.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2001, vol. 551, fol. 89, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mai 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(28466/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Auszug aus Niederschrift über die Sitzung des Verwaltungsrates der DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A. am 25. April 2001

«....

(1) Präsidium des Verwaltungsrates

Der Verwaltungsrat berief

Herrn Dr. Joachim von Harbou als Vorsitzenden

und

Herrn Dr. Andreas Georgi

als stellvertretenden Vorsitzenden

in das Präsidium des Verwaltungsrates.

(2) Wahl des Kreditausschusses

Der Verwaltungsrat berief

Herrn Dr. Joachim von Harbou

Herrn Dr. Andreas Georgi und

Herrn Leonhard H. Fischer

zu Mitgliedern des Kreditausschusses für die Dauer Ihrer Amtszeit als Mitglieder des Verwaltungsrates

(3) Übertragung der Geschäftsführungs- und Vertretungsbefugnis

Der Verwaltungsrat übertrug den Herren

Wolfgang A. Baertz als Sprecher der Geschäftsleitung und Administrateur-Délégué

Walter H. Draisbach als Administrateur-Délégué und

Dr. Reinhard H. Krafft als Administrateur-Directeur

für die Dauer Ihrer Amtszeit die Befugnis zur Führung der täglichen Geschäfte sowie zur Vertretung der Gesellschaft im Rahmen dieser Geschäftsführung (gemäss Artikel 60 des luxemburgischen Gesetzes betr. Handelsgesellschaften).

...»

Luxembourg, 26. April 2001.

Für richtigen Auszug

Dr. R. Krafft / W.H. Draisbach

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 552, fol. 52, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28457/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Auszug aus der Niederschrift über die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre der

DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A. am 25. April 2001

«...

(5) Neuwahl der Mitglieder des Verwaltungsrates

Die Aktionäre wählten für eine Amtszeit bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung 2004 zu Mitgliedern des Verwaltungsrates:

Frau Colette Flesch

und die Herren

Wolfgang A. Baertz

Dr. Enrico Clerici

Walter H. Draisbach

Dr. Karl-Gerhard Eick

Leonhard H. Fischer

Dr. Andreas Georgi

Dr. Joachim von Harbou

Dr. Reinhard H. Krafft

Dr. Gerd E. Krick

Dr. Ulrich Lehner
 Dr. Klaus Mangold
 Dr. Bernd Pitschetsrieder
 Dr. Wolf Hartmut Prellwitz
 Chlodwig Reuter
 Diethelm Sack
 und übertrug den Herren
 Wolfgang A. Baertz
 Walter H. Draisbach
 Dr. Reinhard H. Krafft
 für die Dauer ihrer Amtszeit die Befugnis zur Führung der täglichen Geschäfte und zur Vertretung der Gesellschaft
 im Rahmen dieser Geschäftsführung.
 Luxemburg, 26. April 2001.
 Für richtigen Auszug
 W.H. Draisbach / W.A. Baertz
 Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 552, fol. 52, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28458/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

ETHILA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
 R. C. Luxembourg B 64.378.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 5 avril 2001 que:

- le siège social de la société a été transféré au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- KEVIN MANAGEMENT S.A. et BRYCE INVEST S.A., toutes deux avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ainsi que M. Peter Vansant, demeurant 37, avenue Grand-Duc Jean, L-1842 Howald, ont été appelés aux fonctions d'administrateurs en remplacement de M. Gérard Muller, M. Fernand Heim et BOUNTVILLE INVESTMENTS LIMITED, démissionnaires, avec effet immédiat.
- LUXOR AUDIT, S.à r.l., avec siège au 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été nommé au poste de commissaire aux comptes en remplacement de M. Marco Ries, démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2000.
- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes démissionnaires.

Pour extrait conforme
 STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.
 Signature
 Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2001, vol. 552, fol. 29, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28468/521/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

EURO LINK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
 R. C. Luxembourg B 28.123.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société
 qui s'est tenue en date du 3 juin 1999 au siège social*

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Mademoiselle Josiane Schmit, employée privée, demeurant à Lintgen
- Monsieur Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant à Dippach
- Monsieur Marcel Krier, employé privé, demeurant à Metzert (B)

Le Commissaire aux Comptes est:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 552, fol. 53, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28471/806/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

ERSEL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 51.735.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 12 mars 2001, que l'assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Madame Rachel Szymanski en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Reno Tonelli, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 7 juillet 2000. L'Assemblée nomme définitivement Madame Rachel Szymanski en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des quatre autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance ce jour et décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Renzo Giubergia, administrateur de sociétés, demeurant à Turin (Italie); Président
- Monsieur Guido Giubergia, administrateur de sociétés, demeurant à Turin (Italie); Administrateur
- Monsieur Emanuele Cottino, dirigeant, demeurant à Turin (Italie); Administrateur
- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur
- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société ARTHUR ANDERSEN - Réviseurs d'Entreprises - 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 27 avril 2001.

ERSEL FINANCE S.A.

S. Vandì / R. Szymanski

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 43, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28467/043/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

**FEDERSPIEL & BACK HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FEDERSPIEL & BACK PARTICIPATIONS, S.à r.l.).**

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 4, rue Mathias Weistroffer.
R. C. Luxembourg B 37.018.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2001.

Pour la société

Pour le notaire P. Decker

Signature

(28473/206/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

FENNER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs, Bât. 8.
R. C. Luxembourg B 64.131.

Le bilan au 31 août 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 44, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2001.

Le Bureau

Signature

(28474/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

**EUROPE ASSETS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROPE CONCRETE LUX S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 54.692.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le jeudi 26 avril 2001, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance à la date de ce jour l'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un), an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 27 avril 2001.

Le Conseil d'Administration

A. Belardi / S. Vandì

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 43, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28472/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

FIN DAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 47.684.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration émis par voie circulaire en date du 31 octobre 2000, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 31 octobre 2000.

Luxembourg, le 27 avril 2001.

FIN DAG S.A.

E. Sordi / F. Garampelli / F. Borroni

Président / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol. 552, fol. 43, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28475/043/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

FIN DAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 47.684.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 16 mars 2001, à Luxembourg, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Emilio Sordi, entrepreneur, demeurant à I-Viggiu, Via La Pineta, 2;
- Monsieur Fabrizio Garampelli, entrepreneur, demeurant à I-Venezia, Dorsoduro, 552;
- Monsieur Franco Borroni, entrepreneur, demeurant à Milan, Via Terraggio, 15.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 27 avril 2001.

FIN DAG S.A.

E. Sordi / F. Garampelli

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2001, vol 552, fol. 43, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28476/043/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

GE UK FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 67.038.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 26, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2001.

GE UK FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(28484/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

GE UK FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 67.038.

Monsieur le Président du registre de commerce près le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg est prié de procéder à l'inscription des modifications suivantes, comme prises à l'assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2001 (veuillez voir en annexe) concernant la société GE UK FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l. ayant son siège social à Luxembourg inscrite section B 67.038

Adresse

A biffer:

67, rue Ermesinde

L-1469 Luxembourg

A inscrire:

12, rue Léon Thyès

L-2636 Luxembourg

Toute inscription contraire est à rayer

Luxembourg, le 20 avril 2001.

Pour réquisition

T. Chr. Akkerman

Gérant

Ordinary General Meeting of the Shareholder

Ordinary general meeting of the shareholder of the Luxembourg company by the name of GE UK FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l. (hereinafter the «Company») with registered office in Luxembourg, held in Luxembourg on April 10, 2001.

The meeting of the shareholder is presided by Mr Stephen M. Parks.

The chairman designates as secretary Mr Teunis Chr. Akkerman.

The meeting of the shareholder designates as scrutineer Steven G. Ritz.

The shareholder in attendance at the meeting and the number of shares held by the shareholder have been mentioned on an attendance list signed by the shareholder; this attendance list, drawn up by the members of the bureau, after having been signed by the members of the bureau, will remain attached to the present deed.

The Chairman declares the following:

I. Pursuant to the above mentioned list, two thousand two (2,002) shares, with a par value of USD 100 each, representing the entire share capital of the company of USD 200,200, are duly represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly deliberate and decide on the different items of the agenda, without prior convening notices.

II. That the agenda of the present ordinary meeting is as follows:

Agenda:

1. Presentation and approval of the balance sheet and profit and loss account as of December 31, 2000;

2. Discharge to be granted to Mr Teunis Chr. Akkerman as Manager of the Company for the period January 1, 2000 to December 31, 2000;

3. Discharge to be granted Mr Stephen M. Parks as Manager of the Company for the period January 1, 2000 to December 31, 2000;

4. Discharge to be granted to Mr Steven G. Ritz as Manager of the Company for the period January 1, 2000 to December 31, 2000;

5. To appoint Mr Robert E. Malitz, Manager-Federal Taxes, residing in Albany, New York USA, as Manager for the ensuing year;

6. To appoint Mr Steven G. Ritz, Manager residing in Hamilton, Bermuda, as Manager for the ensuing year;

7. To approve the transfer of the registered office of the Company from 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg to 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg as per April 1, 2001;

8. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The above has been considered correct by the meeting of the shareholder.

Thereafter the meeting of the shareholder has considered itself as validly formed and after deliberation has unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The meeting of the shareholder approves the figures of the balance sheet as per December 31, 2000 and the profit and loss account for the period from January 1, 2000 to December 31, 2000, as prepared by the Board of Managers and presented to the meeting of the shareholder. The meeting of the shareholder establishes that the profit and loss account for the period shows a loss of USD 605,800.

Second resolution

The meeting of the shareholder gives full discharge to Mr Teunis Chr. Akkerman as Manager for the period January 1, 2000 to December 31, 2000.

Third resolution

The meeting of the shareholder gives full discharge to Mr Stephen M. Parks as Manager for the period January 1, 2000 to December 31, 2000.

Fourth resolution

The meeting of the shareholder gives full discharge to Mr Steven G. Ritz as Manager for the period January 1, 2000 to December 31, 2000.

Fifth resolution

The meeting of the shareholder approves the appointment of Mr Robert E. Malitz, Manager-Federal Taxes, residing in Albany, New York, USA as Manager of the Company effective January 1, 2001 for the ensuing year until the next ordinary general meeting of the shareholder.

Sixth resolution

The meeting of the shareholder approves the appointment of Mr Steven G. Ritz, Manager, residing in Hamilton, Bermuda, as Manager of the Company effective January 1, 2001 for the ensuing year until the next ordinary general meeting of the shareholder.

Seventh resolution

The meeting of the shareholder approves the transfer of the of the Company from 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg to 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg as of January 1, 2001.

There being no further business on the agenda, the chairman thereupon closes the meeting.

Thus drawn up and executed in Luxembourg on the 10th day of April 2001.

Signature / Signature / Signature

Chairman / Secretary / Scrutineer

Attendance List

<i>Shareholder</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Value in USD</i>	<i>Signature</i>
GE LIGHTING TUNGSRAM FINANCING C.V.	2,002	200,200	Signature
Total		<u>200,200</u>	

Luxembourg, April 10, 2001.

Signature / Signature / Signature

Chairman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 26, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

FOREFIN, Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 38.735.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2001, vol. 551, fol. 84, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 4 mai 2001.

Signature.

(28479/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

GE FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 56.197.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 26, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2001.

GE FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(28480/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

GE FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 56.197.

Monsieur le Président du registre de commerce près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg est prié de procéder à l'inscription des modifications suivantes, comme prises à l'assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2001 (veuillez voir en annexe) concernant la société GE FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l. ayant son siège social à Luxembourg inscrite section B 56.197

Adresse

A biffer:

3, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

A inscrire:

12, rue Léon Thyès

L-2636 Luxembourg

Toute inscription contraire est à rayer

Luxembourg, le 20 avril 2001.

Pour réquisition

T. Chr. Akkerman

Gérant

Ordinary General Meeting of the Shareholder

Ordinary general meeting of the shareholder of the Luxembourg company by the name of GE FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l. (hereinafter the «Company») with its registered office in Luxembourg, held in Luxembourg on April 10, 2001.

The meeting of the shareholder is presided by Mr Teun Chr. Akkerman.

The chairman designates as secretary Ms Marjoleine van Oort.

The meeting of the shareholder designates as scrutineer Mr Steven G. Ritz.

The shareholder represented at the meeting by proxy in writing and the number of shares held by the shareholder have been mentioned on an attendance list signed by the proxy holder of the shareholder represented; this attendance list, drawn up by the members of the bureau, after having been signed by the members of the bureau, will remain attached to the present deed.

The Chairman declares the following:

I. Pursuant to the above mentioned list, two hundred fifty (250) shares, with a par value of ITL 100,000 each, representing the entire share capital of the company of ITL 25,000,000, are duly represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly deliberate and decide on the different items of the agenda, without prior convening notices.

II. That the agenda of the present ordinary meeting is as follows:

Agenda:

1. Presentation and approval of the audited balance sheet and profit and loss account as of December 31, 2000 and the allocation of the net profits;

2. Discharge to be granted to the Managers for the period January 1, 2000 to December 31, 2000;

3. To appoint the following Managers for the ensuing year:

Class A Managers	Class B Managers
Teunis Chr. Akkerman	Robert E. Malitz
Knut Michelberger	Steven G. Ritz
Simon Paul	

4. To annul the nominal value of the existing shares of the Company as per January 1, 2001;

5. To convert the capital of the Company from into Euro as per January 1, 2001;

6. To increase the capital of the Company to EUR 12,925 as per January 1, 2001. The increase will be paid out of the Company's share premium account;

7. To approve the change in the functional currency of the Company from Italian Lira to the Euro with effect, January 1, 2001;

8. To approve the transfer of the registered office of the Company from 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg to 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg as per April 10, 2001;

9. Action on nomination for the election of the Auditors for the ensuing year; and,

10. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The above has been considered correct by the meeting of the shareholder.

Thereafter the meeting of the shareholder has considered itself as validly formed and after deliberation has unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The meeting of the shareholder approves the figures of the balance sheet as per December 31, 2000 and the profit and loss account for the period from January 1, 2000 to December 31, 2000, as prepared by the Board of Managers and presented to the meeting of the shareholder. The meeting of the shareholder establishes that the profit and loss account for the period shows a profit of ITL 45,796,348,784 and hereby resolves that the aforementioned profit shall remain allocated to the Company's US Branch. Furthermore, as the Company's legal reserve balance represents the maximum required by law of ten per cent of share capital, all profits shall be allocated to retained profits. There shall be no dividends paid from profits or reserves at this time.

Second resolution

The meeting of the shareholder gives full discharge to the members of the Board with respect to the execution of their respective mandate terminating December 31, 2000.

Third resolution

The meeting of the shareholder approves the appointment of the following persons as Managers with immediate effect for the ensuing year until the next ordinary general meeting of the shareholder:

Class A Managers	Class B Managers
Teunis Chr. Akkerman	Robert E. Malitz
Knut Michelberger	Steven G. Ritz
Simon Paul	

Fourth resolution

The meeting of the shareholder decides to annul of the nominal value of the existing shares of the Company as per January 1, 2001.

Fifth resolution

The meeting of the shareholder decides to convert the capital of the Company presently amounting to ITL 25,000,0000 into EUR 12,911.24 as per January 1, 2001.

Sixth resolution

The meeting of the shareholders decides to increase the capital of the Company from EUR 12,911.24 up to EUR 12,925. As a result the capital of the Company amounts to EUR 12,925 and will be split up into 517 shares with a par value of EUR 25 each as per January 1, 2001. The increase will be paid out of the Company's share premium account which as result will amount to EUR 443,626,213.87.

Seventh resolution

The meeting of the shareholders approves the change in the Company's functional currency from Italian Lira to the Euro with effect, January 1, 2001.

Eighth resolution

The meeting of the shareholders approves the transfer of the registered office of the Company from 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg to 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg as of January 1, 2001.

Ninth resolution

The meeting of the shareholders hereby accepts the reappointment of KPMG Audit as auditor of the Company for the ensuing year and approves that the remuneration of the auditor be agreed and fixed by the Managers of the Company.

Tenth resolution

The meeting of the shareholders hereby resolves that no fees be paid at this time to any of the Managers of the Company.

There being no further business on the agenda, the chairman thereupon closes the meeting.

Thus drawn up and executed in Luxembourg on the 10th day of April 2001.

Signature / Signature / Signature

Chairman / Secretary / Scrutineer

*Attendance list**Ordinary General Meeting of the Shareholder*

<i>Shareholder</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Value in ITL</i>	<i>Signature</i>
GE LIGHTING SYSTEMS SpA	250	250,000,000 ITL	Signature
Total	250	250,000,000 ITL	

Luxembourg, 10 April 2001.

Signature / Signature / Signature

Chairman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 26, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28481/000/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

GE HOLDINGS LUXEMBOURG & CO., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 56.198.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 26, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2001.

GE HOLDINGS LUXEMBOURG & CO., S.à r.l.

Signature

(28482/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

GE HOLDINGS LUXEMBOURG & CO., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 56.198.

Monsieur le Président du registre de commerce près le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg est prié de procéder à l'inscription des modifications suivantes, comme prises à l'assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2001 (veuillez voir en annexe) concernant la société GE HOLDINGS LUXEMBOURG & CO., S.à r.l. ayant son siège social à Luxembourg inscrite section B 56.198.

Adresse

A biffer:

3, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

A inscrire:

12, rue Léon Thyès
L-2636 Luxembourg

Toute inscription contraire est à rayer

Luxembourg, le 20 avril 2001.

Pour réquisition

T. Chr. Akkerman

Gérant

Ordinary General Meeting of the Shareholders

Ordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg company by the name of GE HOLDINGS LUXEMBOURG & CO., S.à r.l. (hereinafter the «Company»), with its registered office in Luxembourg, held in Luxembourg on April 10, 2001.

The meeting of the shareholders is presided by Mr Teun Chr. Akkerman.

The chairman designates as secretary Ms Marjoleine van Oort.

The meeting of the shareholders designates as scrutineer Mr Steven G. Ritz.

The shareholders represented at the meeting by proxies in writing and the number of shares held by the shareholders have been mentioned on an attendance list signed by the proxy holder of the shareholders represented; this attendance

list, drawn up by the members of the bureau, after having been signed by the members of the bureau, will remain attached to the present deed.

The Chairman declares the following:

I. Pursuant to the above mentioned list, three hundred seventy-five (375) A shares with a par value of ITL 100,000 each and one hundred twenty-five (125) C shares with a par value of ITL 100,000 each, representing the entire share capital of the Company of ITL 50,000,000, are duly represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly deliberate and decide on the different items of the agenda, without prior convening notices.

II. That the agenda of the present ordinary meeting is as follows:

Agenda:

1. Presentation and approval of the audited balance sheet and profit and loss account as of December 31, 2000 and the allocation of the net profits;

2. Discharge to be granted to the Managers for the period January 1, 2000 to December 31, 2000;

3. To appoint the following Managers for the ensuing year:

Class A Managers	Class B Managers
Teunis Chr. Akkerman	Peter Marrs
Knut Michelberger	Steven G. Ritz
Simon Paul	

4. To annul the nominal value of the existing shares of the Company as per January 1, 2001;

5. To convert the capital of the Company into Euro as per January 1, 2001;

6. To increase the capital of the Company from EUR 25,822.84 up to EUR 26,000 as per January 1, 2001. This increase will be paid out of the Company's share premium account;

7. To approve the change in the functional currency of the Company from Italian Lira to the Euro with effect, January 1, 2001;

8. To approve the transfer of the registered office of the Company from 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg to 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg as per April 10, 2001;

9. Action on nomination for the election of the Auditors for the ensuing year; and,

10. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The above has been considered correct by the meeting of the shareholders.

Thereafter the meeting of the shareholders has considered itself as validly formed and after deliberation has unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The meeting of the shareholders approves the figures of the balance sheet as per December 31, 2000 and the profit and loss account for the period from January 1, 2000 to December 31, 2000, as prepared by the Board of Managers and presented to the meeting of the shareholders. The meeting of the shareholders establishes that the profit and loss account for the period shows a profit of ITL 13,908,004,068 and hereby resolves that the aforementioned profit shall remain allocated to the Company's US Branch. Furthermore, as the Company's legal reserve balance represents the maximum required by law of ten per cent of share capital, all profits shall be allocated to retained profits. There shall be no dividends paid from profits or reserves at this time.

Second resolution

The meeting of the shareholders gives full discharge to the members of the Board with respect to the execution of their respective mandate terminating December 31, 2000.

Third resolution

The meeting of the shareholders approves the appointment of the following persons as Managers with immediate effect for the ensuing year until the next ordinary general meeting of the shareholders:

Class A Managers	Class B Managers
Teunis Chr. Akkerman	Peter Marrs
Knut Michelberger	Steven G. Ritz
Simon Paul	

Fourth resolution

The meeting of the shareholder decides to annul of the nominal value of the existing shares of the Company as per January 1, 2001.

Fifth resolution

The meeting of the shareholder decides to convert the capital of the Company presently amounting to ITL 50,000,000 into EUR 25,822.84 as per January 1, 2001.

Sixth resolution

The meeting of the shareholders decides to increase the capital of the Company from EUR 25,822.84 to EUR 26,000. As a result the capital of the Company amounts to EUR 26,000 and will be split up into 780 A shares with a par value of EUR 25 each and 260 C shares with a par value of EUR 25 each as per January 1, 2001. The increase will be paid out of the Company's share premium account which as result will amount to EUR 183,603,518.46.

Seventh resolution

The meeting of the shareholders approves the change in the Company's functional currency from Italian Lira to the Euro with effect, January 1, 2001.

Eighth resolution

The meeting of the shareholders approves the transfer of the registered office of the Company from 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg to 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg as of January 1, 2001.

Ninth resolution

The meeting of the shareholders hereby accepts the reappointment of KPMG Audit as auditor of the Company for the ensuing year and approves that the remuneration of the auditor be agreed and fixed by the Managers of the Company.

Tenth resolution

The meeting of the shareholders hereby resolves that no fees be paid at this time to any of the Managers of the Company.

There being no further business on the agenda, the chairman thereupon closes the meeting.

Thus drawn up and executed in Luxembourg on the 10th day of April, 2001.

Signature / Signature / Signature
Chairman / Secretary / Scrutineer

*Attendance list**Ordinary General Meeting of the Shareholder*

<i>Shareholder</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Value in ITL</i>	<i>Signature</i>
GENERAL ELECTRIC COMPANY	375 A shares	37,500,000 ITL	Signature
KIDDER, PEABODY, GmbH	125 C shares	12,500,000 ITL	Signature
Total		50,000,000 ITL	

Signature / Signature / Signature
Chairman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 26, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28483/000/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

GERINTER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 8.759.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 46, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour GERINTER S.A., Société Anonyme Holding
BGL- MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A.
Signatures

(28491/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

GERINTER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 8.759.

L'Assemblée générale ordinaire du 3 septembre 1999 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes COM-COLUX S.A., Commissaire aux comptes, 123, avenue du X septembre, L-2551 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Cette même assemblée a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Edward Bruin en remplacement de Monsieur Vincenzo Arnó.

Luxembourg, le 7 mars 2001.

Pour GERINTER S.A.
BGL-MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28492/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

GENERAL ELECTRIC INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 62.841.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 26, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2001.

GENERAL ELECTRIC INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

(28487/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

GENERAL ELECTRIC INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 62.841.

Monsieur le Président du registre de commerce près le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg est prié de procéder à l'inscription des modifications suivantes, comme prises à l'assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2001 (veuillez voir en annexe) concernant la société GENERAL ELECTRIC INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l. ayant son siège social à Luxembourg inscrite section B 62.841.

Adresse

A biffer:

67, rue Ermesinde

L-1469 Luxembourg

A inscrire:

12, rue Léon Thyès

L-2636 Luxembourg

Toute inscription contraire est à rayer

Luxembourg, le 20 avril 2001.

Pour réquisition

T. Chr. Akkerman

Gérant

Ordinary General Meeting of the Shareholders

Ordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg company by the name of GENERAL ELECTRIC INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l. (hereinafter the «Company») with registered office in Luxembourg, held in Luxembourg on April 10, 2001.

The meeting of the shareholder is presided by Mr Stephen M. Parks.

The chairman designates as secretary Mr Teunis Chr. Akkerman.

The meeting of the shareholder designates as scrutineer Steven G. Ritz.

The shareholder in attendance at the meeting and the shareholder represented at the meeting by proxy in writing and the number of shares held by the shareholders have been mentioned on an attendance list signed by the shareholders; this attendance list, drawn up by the members of the bureau, after having been signed by the members of the bureau, will remain attached to the present deed.

The Chairman declares the following:

I. Pursuant to the above mentioned list, thirty-four thousand five hundred thirty-five (34,535) class A shares, with a par value of NLG 100 each, and nineteen thousand two hundred twenty-four (19,224) class B shares, with a par value of NLG 100 each, representing the entire share capital of the company of NLG 5,375,900, are duly represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly deliberate and decide on the different items of the agenda, without prior convening notices.

II. That the agenda of the present ordinary meeting is as follows:

Agenda:

1. Presentation and approval of the balance sheet and profit and loss account as of December 31, 2000;
2. To annul the nominal value of the existing shares of the Company as per January 1, 2001;
3. To convert the capital of the Company presently into Euro as per January 1, 2001;
4. To increase the capital of the Company up to 2,439,480 as per January 1, 2001 by converting share premium into capital.
5. To approve the change in functional currency of the Company from the Netherlands Guilder to the Euro with effect, January 1, 2001.
6. To approve the transfer of the registered office of the Company from 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg to 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg as per April 10, 2001;
7. Discharge to be granted to Mr Stephen M. Parks as Manager of the Company for the period January 1, 2000 to December 31, 2000;

8. Discharge to be granted to Mr Teunis Chr. Akkerman as Manager of the Company for the period January 1, 2000 to December 31, 2000;

9. Discharge to be granted to Mr Simon Paul as Manager of the Company for the period January 1, 2000 to December 31, 2000;

10. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The above has been considered correct by the meeting of the shareholder.

Thereafter the meeting of the shareholder has considered itself as validly formed and after deliberation has unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The meeting of the shareholder approves the figures of the balance sheet as per December 31, 2000 and the profit and loss account for the period from January 1, 2000 to December 31, 2000, as prepared by the Board of Managers and presented to the meeting of the shareholder. The meeting of the shareholder establishes that the profit and loss account for the period shows a result of NLG 0, and accordingly no amount shall be allocated to the Company's legal reserve balance.

Second resolution

The meeting of shareholder decides to annul the nominal value of the existing shares of the Company as per January 1, 2001.

Third resolution

The meeting of the shareholder decides to convert the capital of the Company presently amounting to NLG 5,375,900 into 2,439,477.06 as per January 1, 2001.

Fourth resolution

The meeting of the shareholder decides to increase the capital of the Company from 2,439,477.06 up to 2,439,480 as per January 1, 2001. The Capital which exists of 39,178 Class A shares and 21,809 Class B shares with a par value of 40 will be allocated as follows: GENERAL ELECTRIC SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l. will own 39,178 Class A shares, and GENERAL ELECTRIC INTERNATIONAL (BENELUX) will own 21,809 Class B shares, which is totally the same allocation as prior to the conversion. The definition of the Class A shares and Class B shares will maintain the same as explained in the Company's articles of association. The increase will be paid out of the Company's share premium account which as a result amounts to 436,698.51;

Fifth resolution

The meeting of shareholder approves the change in the Company's functional currency from The Netherlands Guilder to the Euro with effect, January 1, 2001.

Sixth resolution

The meeting of the shareholder approves the transfer of the registered office of the Company from 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg to 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg as of January 1, 2001.

Seventh resolution

The meeting of shareholders gives full discharge to Mr Stephen M. Parks as Manager for the period January 1, 2000 to December 31, 2000.

Eighth resolution

The meeting of shareholders gives full discharge to Mr Teun Chr. Akkerman as Manager for the period January 1, 2000 to December 31, 2000.

Ninth resolution

The meeting of shareholders gives full discharge to Mr Simon Paul as Manager for the period January 1, 2000 to December 31, 2000.

There being no further business on the agenda, the chairman thereupon closes the meeting.

Thus drawn up and executed in Luxembourg on the 10th day of April, 2001.

Signature / Signature / Signature

Chairman / Secretary / Scrutineer

Attendance List

<i>Shareholder</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Value in NLG</i>	<i>Signature</i>
GENERAL ELECTRIC SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l.	34,535 Class A	3,453,500	Signatures
GENERAL ELECTRIC INTERNATIONAL (BENELUX) B.V.	19,224 Class B	1,922,400	Signature
Total		<u>5,375,900</u>	

Luxembourg, April 10, 2001.

Signature / Signature

Chairman / Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 26, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28488/000/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

GEBRÜDER ROUBOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 21.782.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2001, vol. 552, fol. 38, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(28486/553/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

GESTACIER S.A., Société Anonyme Holding en liquidation.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.718.

DISSOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme Holding en liquidation GESTACIER S.A., qui a eu lieu en date du 1^{er} décembre 2000 à 11.00 heures, a donné décharge au liquidateur et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les livres et documents sociaux sont déposés auprès de et confiés à la garde de BGL-MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Les créances non réclamées par des créanciers ou actionnaires de la société seront gardées pendant le délai légal à Luxembourg, auprès de BGL-MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 avril 2001.

Pour *GESTACIER S.A.*

Société Anonyme Holding en liquidation

BGL-MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28493/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

GENERAL ELECTRIC SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 62.661.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 26, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2001.

GENERAL ELECTRIC SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

(28489/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

GENERAL ELECTRIC SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 62.661.

Monsieur le Président du registre de commerce près du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg est prié de procéder à l'inscription des modifications suivantes, comme prises à l'assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2001 (veuillez voir en annexe) concernant la société GENERAL ELECTRIC SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l. ayant son siège social à Luxembourg inscrite section B 62.661.

Adresse

A biffer:

67, rue Ermesinde
L-1469 Luxembourg

A inscrire:

12, rue Léon Thyès
L-2636 Luxembourg

Toute inscription contraire est à rayer

Luxembourg, le 20 avril 2001.

Pour réquisition

T. Chr. Akkerman

Gérant

Ordinary General Meeting of the Shareholder

Ordinary general meeting of the shareholder of the Luxembourg company by the name of GENERAL ELECTRIC SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l. (hereinafter the «Company») with registered office in Luxembourg, held in Luxembourg on April 10, 2001.

* The meeting of the shareholder is presided by Mr Stephen M. Parks.

* The chairman designates as secretary Mr Teunis Chr. Akkerman.

* The meeting of the shareholder designates as scrutineer Steven G. Ritz.

The shareholder in attendance at the meeting and the number of shares held by the shareholder have been mentioned on an attendance list signed by the shareholder; this attendance list, drawn up by the members of the bureau, after having been signed by the members of the bureau, will remain attached to the present deed.

The Chairman declares the following:

I. Pursuant to the above mentioned list, eight hundred fifteen (815) shares, with a par value of NLG 1,000 each, representing the entire share capital of the company of NLG 815,000, are duly represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly deliberate and decide on the different items of the agenda, without prior convening notices.

II. That the agenda of the present ordinary meeting is as follows:

Agenda:

1. Presentation and approval of the balance sheet and profit and loss account as of December 31, 2000;
2. To annul the nominal value of the existing shares of the Company as per January 1, 2001;
3. To convert the capital of the Company into Euro as per January 1, 2001;
4. To decrease the capital of the Company to 369,825 as per January 1, 2001. The decrease will be put in a separate share premium account;
5. To approve the change in functional currency of the Company from the Netherlands Guilder to the Euro with effect January 1, 2001.
6. To approve the transfer of the registered office of the Company from 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg to 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg as per April 10, 2001;
7. Discharge to be granted to Mr Stephen M. Parks as Manager of the Company for the period January 1, 2000 to December 31, 2000;
8. Discharge to be granted to Mr Teun Chr. Akkerman as Manager of the Company for the period January 1, 2000 to December 31, 2000;
9. Discharge to be granted to Mr Simon Paul as Manager of the Company for the period January 1, 2000 to December 31, 2000;
10. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The above has been considered correct by the meeting of the shareholder.

Thereafter the meeting of the shareholder has considered itself as validly formed and after deliberation has unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The meeting of the shareholder approves the figures of the balance sheet as per December 31, 2000 and the profit and loss account for the period from January 1, 2000 to December 31, 2000, as prepared by the Board of Managers and presented to the meeting of the shareholder. The meeting of the shareholder establishes that the profit and loss account for the period shows a loss of NLG 34,631,156, and accordingly no amount shall be allocated to the Company's legal reserve balance.

Second resolution

The meeting of shareholder decides to annul the nominal value of the existing shares of the Company as per January 1, 2001.

Third resolution

The meeting of the shareholder decides to convert the capital of the Company presently amounting to NLG 815,000 into 369,830.88 as per January 1, 2001.

Fourth resolution

The meeting of the shareholder decides to decrease the capital of the Company from 369,830.88 to 369,825 as per January 1, 2001. As a result the capital of the Company amounts to 369,825 and will be split up into 14,793 shares with a par value of 25 each as per January 1, 2001. The decrease amounting to 5.88 will be put in a separate share premium account.

Fifth resolution

The meeting of shareholders approves the change in the Company's functional currency from the Netherlands Guilder to the Euro with effect, January 1, 2001.

Sixth resolution

The meeting of the shareholder decides to transfer the registered office of the Company from 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, to 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg as of January 1, 2001.

Seventh resolution

The meeting of shareholders gives full discharge to Mr Stephen M. Parks as Manager for the period January 1, 2000 to December 31, 2000.

Eighth resolution

The meeting of shareholders gives full discharge to Mr Teun Chr. Akkerman as Manager period January 1, 2000 to December 31, 2000.

Ninth resolution

The meeting of shareholders gives full discharge to Mr Simon Paul as Manager for the period January 1, 2000 to December 31, 2000.

There being no further business on the agenda, the chairman thereupon closes the meeting.

Thus drawn up and executed in Luxembourg on the 10th day of April, 2001.

Signature / Signature / Signature

Chairman / Secretary / Scrutineer

Attendance list of the Ordinary General Meeting of the Shareholder

Shareholder	Number of shares	Value in ITL	Signature
GENERAL ELECTRIC FINANCING C.V.	815	815,000	Signature
Total		815,000	

Luxembourg, April 10, 2001.

Signature / Signature / Signature

Chairman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 26, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28490/000/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

GLOBAL FUND SELECTION, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 65.035.

Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 3. April 2001 in Luxemburg

- die Herren Harald Wanke, Manfred Wiedemayr, Thomas Riess und André Schmit werden als Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt;
- die Wirtschaftsprüfer, PricewaterhouseCoopers, Luxembourg wird für das neue Jahr neugewählt.

Für beglaubigten Auszug

Für GLOBAL FUND SELECTION, SICAV

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2001, vol. 552, fol. 39, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28495/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

G & S SOCIETE ANONYME D'INVESTISSEMENT, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 4, rue Jean Monnet.

H. R. Luxemburg B 31.440.

Im Jahre zweitausendeins, am achtzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Alphonse Lentz, mit Amtssitz zu Remich.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft G&S SOCIETE ANONYME D'INVESTISSEMENT, Société Anonyme, mit Sitz in L-2180 Luxemburg, 4, rue Jean Monnet, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 1. September 1989, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, vom 31. Oktober 1989, Nummer 310, welche Urkunde gemäss Urkunden, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 21. Dezember 1989, veröffentlicht im Mémorial C vom 18. Juni 1990, Nummer 201; am 4. Mai 1990, veröffentlicht im Mémorial C vom 22. Oktober 1990, Nummer 390; am 29. August 1990, veröffentlicht im Mémorial C vom 11. Februar 1991, Nummer 60; am 12. Dezember 1990, veröffentlicht im Mémorial C vom 11. April 1991, Nummer 175; am 20. März 1991, veröffentlicht im Mémorial C vom 11. September 1991, Nummer 336; am 17. April 1991, veröffentlicht im Mémorial C vom 8. Oktober 1991, Nummer 369; am 15. April 1992 veröffentlicht im Mémorial C vom 16. September 1992, Nummer 405; am 16. Juni 1992, veröffentlicht im Mémorial C vom 23. Oktober 1992, Nummer 482; am 3. Dezember 1992, veröffentlicht im Mémorial C vom 16. Februar 1993, Nummer 76; am 16. Februar 1994, veröffentlicht im Mémorial C vom 25. Mai 1994, Nummer 204; am 15. April 1995, veröffentlicht im Mémorial C vom 7. März 1996, Nummer 117, am 17. April 1996, veröffentlicht im Mémorial C vom 26. Juli 1996, Nummer 358; am 22. Oktober 1996, veröffentlicht im Mémorial C vom 24. Dezember 1996, Nummer 665; am 22. August 1997, veröffentlicht im Mémorial C vom 28. November 1997, Nummer 666; am 25. November 1998, veröffentlicht im Mémorial C vom 10. Februar 1999, Nummer 81,

sowie durch privatschriftliche Urkunde vom 1. März 1999, veröffentlicht im Mémorial C vom 26. Mai 1999, Nummer 377 abgeändert wurde, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Sitzung wird eröffnet um 15.30 Uhr.

Als Vorsitzender der Generalversammlung amtiert Herr Dr. Johann Kandlbinder, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in Grafing bei München (Bundesrepublik Deutschland).

Zum Schriftführer wird bestellt, Herr Heinrich Spängler, Bankier, wohnhaft in Salzburg (Österreich).

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler, Frau Sandra Theis, Bankangestellte, wohnhaft in Trier (Bundesrepublik Deutschland).

Bericht des Vorsitzenden

Der Vorsitzende berichtet und die Versammlung stellt fest:

1. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet. Sie wird dem gegenwärtigen Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 37.095 in Umlauf befindlichen Aktien 32.173 Aktien bei der Versammlung vertreten sind (86,73%) und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung zu beschliessen, die gesetzes- und statutengemäss im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 28. März 2001, Nummer 228, und am 9. April 2001, Nummer 253, im «Luxemburger Wort» sowie im Amtsblatt zur Wiener Zeitung an den zwei vorgenannten Daten veröffentlicht wurde.

Somit ist die gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

3. Die gegenwärtige Versammlung hat zur Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Herabsetzung des gezeichneten Gesellschaftskapitals, um den erfolgten Aktienrückkäufen in den Fondskategorien I und XVII Rechnung zu tragen und zugleich das Gesellschaftskapital auf den neuen Stand von Fondskategorie VIII und IX anzupassen.

2. Änderung von Artikel 5, Absatz 2 und folgende der Statuten, um den erfolgten Kapitalberichtigungen und den Verschmelzungen von Fondskategorie VI in und mit Fondskategorie I und von Fondskategorie II in und mit Fondskategorie VIII Rechnung zu tragen sowie um in den Bezeichnungen aller Fondskategorien die Währungsangabe «ATS» ersatzlos zu streichen.

3. Änderung von Artikel 26 Abschnitt E), lit. d) der Statuten, um die Haftung der einzelnen Fondskategorien auf die Vermögenswerte der jeweiligen Fondskategorie zu beschränken.

4. Ermächtigung an den Verwaltungsrat, für eine Dauer von weiteren 5 Jahren Aktien im Rahmen des genehmigten Kapitals von Artikel 5 der Statuten auszugeben, ohne den bestehenden Aktionären ein Vorzugsrecht einzuträumen.

5. Verschiedenes.

Der Vorsitzende gibt der Generalversammlung folgende Erklärungen ab:

* Betreffend die Veränderungen des Gesellschaftskapitals seit der Generalversammlung vom 1. März 1999 ist festzustellen: Seit den letzten Kapitalberichtigungen vom 1. März 1999 ist der Aktienumlauf von damals 69.387 Stück Aktien durch Rückkäufe auf 37.101 Stück Aktien (Umlauf per 5.04.2001) zurückgegangen. Die Verschmelzung von Fondskategorien VI in und mit Fondskategorie I konnte den Rückgang des Aktienumlaufes von Fondskategorie I nicht ausgleichen, während sich durch Verschmelzung von Fondskategorie II in und mit Fondskategorie VIII der Aktienumlauf von Fondskategorie VIII für sich betrachtet stark erhöhte. Auch bei Fondskategorie IX ist eine leichte Erhöhung des Aktienumlaufes festzustellen, während der Aktienumlauf bei Fondskategorie XVII rückläufig war, wenn auch nicht, so stark wie in Fondskategorie I. Dementsprechend soll das Gesellschaftskapital nunmehr herabgesetzt werden, um den erfolgten Aktienrückkäufen seit der letzten Kapitalberichtigung Rechnung zu tragen; weiterhin sollen die Statuten abgeändert werden, um der erfolgten Kapitalherabsetzung bzw. Kapitalberichtigung in einzelnen Fondskategorien Rechnung zu tragen.

* In Anpassung an die Realität soll in allen Fondskategorien die Währungsbezeichnung «ATS» ersatzlos gestrichen werden.

* In Anpassung an die neuen gesetzlichen Möglichkeiten soll die Haftung der einzelnen Fondskategorien auf die Vermögenswerte der jeweiligen Fondskategorie beschränkt werden.

* Schliesslich soll die Ermächtigung an den Verwaltungsrat, im Rahmen des genehmigten Kapitals von Artikel 5 der Statuten Aktien auszugeben, für eine Dauer von weiteren 5 Jahren verlängert werden, ohne den bestehenden Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, das gezeichnete Kapital der Gesellschaft von seinem derzeitigen Betrag von einer Million siebenhundertvierunddreissigtausendsechshundertfünfundszwanzig Euro (1.734.675,- EURO) eingeteilt in neunundsechzigtausenddreihundertsiebenundachtzig (69.387) Aktien mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (25,- EURO) je Aktie herabzusetzen auf den Betrag von neunhundertsiebenundzwanzigtausendfünfhundertfünfundzwanzig (927.525,- EURO) eingeteilt in siebenunddreissigtausendeinhundertundeins (37.101) Aktien mit einem Nennwert von fünfundzwanzig (25,- EURO) je Aktie.

Der Verwaltungsrat wird beauftragt, die Aktienzertifikate, die den Teil des Kapitals darstellen, welcher herabgesetzt wurde, zu annullieren.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, Artikel 5, Absatz 2 und folgende nach der erfolgten Kapitalherabsetzung / Kapitalberichtigung und der durch den Wegfall der Währungsbezeichnungen geänderten Namen der Fondskategorien folgenden Wortlaut zu geben:

«Das genehmigte Kapital der Gesellschaft wird auf fünfundzwanzig Millionen Euro (25.000.000,- EURO) festgesetzt, eingeteilt in eine Million (1.000.000) Aktien mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (25,- EURO) je Aktie.

Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft beträgt neunhundertsebenundzwanzigtausendfünfhundertfünfundzwanzig Euro (927.525,- EURO) eingeteilt in siebenundreissigtausendeinhundertundeins (37.101) Aktien mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (25,- EURO) je Aktie.

Zuzüglich des Nennwerts wurde auf jede Aktie ein Agio eingezahlt, das bei Gründung beziehungsweise Erstzeichnung in der Fondskategorie I G&S Société anonyme d'investissement Hartwährungsrentenfonds zehntausend Luxemburger Franken (10.000,- LUF), in der Fondskategorie XVII G&S Société anonyme d'investissement ThesauRent fünftausend Luxemburger Franken (5.000,- LUF) in den Fondskategorien VIII G&S Société anonyme d'investissement Managed Portfolio «Ertrag» und IX G&S Société Anonyme d'Investissement Managed Portfolio «Substanz» achtundzwanzigtausendzweihundertneunzehn Luxemburger Franken (28.219,- LUF) betrug, und bei späteren Zeichnungen dem Unterschied zwischen dem Nennwert und dem jeweilig anwendbaren Nettowert pro Aktie entspricht, so wie derselbe gemäss Artikel 25 und 26 der Statuten berechnet wird.

Der Gesamtbetrag des Agios wurde in die gemäss Artikel 32 des Statuten vorgesehene Reserve eingezahlt.

Das gezeichnete Gesellschaftskapital verteilt sich wie folgt zwischen den verschiedenen Fondskategorien

- Fondskategorie I G&S Société anonyme d'investissement Hartwährungsrentenfonds: viertausendzweihundertneunzehn (4.219) Stück Aktien zum Nennwert von fünfundzwanzig Euro (25,- EURO) je Aktie.
- Fondskategorie VIII G&S Société anonyme d'investissement Managed Portfolio «Ertrag»: zehntausenddreihundertfünfundvierzig (10.345) Stück Aktien zum Nennwert von fünfundzwanzig Euro (25,- EURO) je Aktie.
- Fondskategorie IX G&S Société anonyme d'investissement Managed Portfolio «Substanz»: fünftausendeinhundert-siebenundneunzig (5.197) Stück Aktien zum Nennwert von fünfundzwanzig Euro (25,- EURO) je Aktie.
- Fondskategorie XVII G&S Société anonyme d'investissement ThesauRent: siebzehntausenddreihundertvierzig (17.340) Stück Aktien zum Nennwert von fünfundzwanzig Euro (25,- EURO) je Aktie.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, in Artikel 26 Abschnitt E) lit. d) der Statuten die Haftung der einzelnen Fondskategorien auf die Vermögenswerte der jeweiligen Fondskategorie zu beschränken.

Lit d) hat nunmehr folgenden Wortlaut:

«Die Gesellschaft ist zwar als Ganzes eine juristische Person; Dritten gegenüber jedoch haftet jede Fondskategorie als einzelne Einheit.»

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Verwaltungsrat für eine Dauer von weiteren 5 Jahren zu ermächtigen, Aktien im Rahmen des genehmigten Kapitals von Artikel 5 der Statuten auszugeben. Der Verwaltungsrat kann die Aktien nach den in Artikel 6 der Statuten festgesetzten Regeln ausgeben, ohne den bestehenden Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen.

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, in welcher Form auch immer, belaufen sich auf ungefähr 40.000,- Luxemburger Franken.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und niemand mehr das Wort ergreift, wird die Versammlung aufgehoben. Worüber Urkunde, Aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Kandlbinder, H. Spängler, S. Theis, A. Lentz.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2001, vol. 464, fol. 58, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, den 3 mai 2001.

A. Lentz.

(28502/221/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

G&S SOCIETE ANONYME D'INVESTISSEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 31.440.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 mai 2001.

A. Lentz.

(28503/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

GEVAFIN, GEVAERT INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 6.934.

Les comptes annuels aux 31 décembre 2000 et 1999, enregistrés à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 48, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mars 2001

Conseil d'Administration

- L'Assemblée Générale a décidé d'accepter de renouveler le mandat des administrateurs pour la durée d'un an. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction pendant l'exercice 2001 est composé comme suit:

- Leysen André, Administrateur de sociétés, demeurant à B-2020 Antwerpen, Président;
- Francken Marc, Administrateur de sociétés, demeurant à B-2840 Rumst, Vice Président et Administrateur-Délégué;
- Chevalier de Schaetzen van Brienen Stany, Administrateur de sociétés, demeurant à B-3840 Borgloon;
- Baronne Vlerick-Sap Cécile, Administrateur de sociétés, demeurant à B-8730 Beernem;
- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-9088 Ettelbruck.

Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler pour la durée d'un an le mandat du Commissaire aux comptes de MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2000 la répartition bénéficiaire a été comme suit:

- Bénéfice de l'exercice	4.992.879,67 EUR
- Résultats reportés.	38.571.934,89 EUR
- Distribution de dividendes	5.490.000,00 EUR
- Report à nouveau	38.074.814,56 EUR

Luxembourg, le 4 mai 2001.

F. Mangen

Administrateur

(28494/750/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

GMI - CONSEILS EN VALEURS MOBILIERES INTERNATIONALES, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 34.274.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 octobre 2000

Point 3 de l'ordre du jour:

Conformément à la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998 ainsi qu'à l'autorisation conférée au Conseil d'Administration, par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 6 avril 1999, relative à la conversion du capital social en Euros, le Conseil décide à l'unanimité:

- de convertir le capital social de LUF 5.000.000,- en 123.946,76 et de l'arrondir à 125.000,- par prélèvement de 1.053,24 sur le résultat reporté, avec effet au 1^{er} janvier 2001;
- de supprimer la mention de la valeur nominale des actions.

Par conséquent, le Conseil décide d'adapter avec effet au 1^{er} janvier 2001, l'article 5 (premier alinéa) des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille Euros (125.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions nominatives sans valeur nominale.»

Pour extrait conforme

E. Baert

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2001, vol. 551, fol. 41, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28498/226/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

GMI - CONSEILS EN VALEURS MOBILIERES INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 34.274.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(28499/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

GREENLEASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 22.009.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 novembre 2000

Point 2 de l'ordre du jour:

Conformément à la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998 ainsi qu'à l'autorisation conférée au Conseil d'Administration, par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 16 mars 1999, relative à la conversion du capital autorisé en Euros, le Conseil décide à l'unanimité:

- de convertir le capital social de LUF 5.000.000,- en EUR 123.946,76 et de l'arrondir à EUR 125.000,- par prélèvement de EUR 1.053,24 sur le résultat reporté, avec effet au 1^{er} janvier 2001;
- de convertir le capital autorisé de LUF 20.000.000,- en EUR 495.787,05 et de l'arrondir à EUR 495.000,- avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Par conséquent, le Conseil décide d'adapter - avec effet au 1^{er} janvier 2001 - l'article 5. Capital Social, sous «Titre II-Fonds social» des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Premier alinéa. «Le capital social est de cent vingt-cinq mille (125.000,-) Euros; il est représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Troisième alinéa. «Le capital social de la société pourra être reporté de cent-vingt-cinq mille (125.000,-) Euros à quatre cent nonante-cinq mille (495.000,-) Euros par la création et l'émission de 1.500 parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Pour extrait conforme

E. Baert

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2001, vol. 551, fol. 41, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28500/226/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

GREENLEASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 22.009.

—
Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(28501/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

GLOBAL TeleSYSTEMS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri Schnadt.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

- La société de droit néerlandais GLOBAL TeleSYSTEMS EUROPE HOLDINGS B.V., avec siège social à Amsterdam, Aéroport, Evert van de Beekstraat 314, 1118 CX Schiphol Airport, (Pays-Bas),
ici représentée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée GLOBAL TeleSYSTEMS (LUXEMBOURG), S.à r.l., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri Schnadt, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 107 du 22 février 1999,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Emile Schlessler, en date du 26 février 1999, publié au Mémorial C numéro 376 du 26 mai 1999,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 février 2000, publié au Mémorial C numéro 565 du 8 août 2000.

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en date du 22 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 523 du 21 juillet 2000.

- Que le capital social de la société est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique constate la cession par la société GTS BENELUX B.V., société de droit néerlandais, ayant son siège social à NL-5804 BV Venray, 18, Noorderhof, de cinq cents (500) parts sociales, à la société de droit néerlandais GLOBAL TeleSYSTEMS EUROPE HOLDINGS B.V., avec siège social à Amsterdam, Avioport, Evert van de Beekstraat 314, 1118 CX Schipol Airport, (Pays-Bas).

Cette cession de parts est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et l'associé unique la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite, est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Deuxième résolution

A la suite de la cession de parts sociales ci-avant mentionné, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les cinq cents (500) parts sociales sont souscrites par l'associé unique la société de droit néerlandais GLOBAL TeleSYSTEMS EUROPE HOLDINGS B.V., avec siège social à Amsterdam, Avioport, Evert van de Beekstraat 314, 1118 CX Schipol Airport, (Pays-Bas).»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: Ch. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mai 2001, vol. 514, fol. 39, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 mai 2001.

J. Seckler.

(28496/231/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

Global TeleSYSTEMS (Luxembourg), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 67.417.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 mai 2001.

J. Seckler.

(28497/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

INTERNATIONAL MANAGEMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 74.664.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 30 avril 2001 que:

A été nommé aux fonctions d'administrateur-délégué avec pouvoir de co-signature obligatoire aux fins d'engager valablement la société, Monsieur Joseph Koener.

A cet effet, la société ne sera valablement engagée en toutes circonstances que par les signatures conjointes de l'administrateur-délégué et d'un administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 47, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28526/793/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 31.093.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2001.

P. Frieders.

(28505/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

HEADER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.470.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 28, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2001.

Pour *HEADER HOLDING S.A.*

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

(28506/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

HEADER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.470.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2001

Il résulte que:

L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs et du Commissaire de Surveillance pour une nouvelle période de six ans. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2001.

Pour *HEADER HOLDING S.A.*

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2001, vol. 552, fol. 28, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28507/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

**MERCATOR FINANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. EPIDAUROS S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.915.

A la suite de l'assemblée générale extraordinaire du 16 mars 2002, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Jan Ankarcrona, directeur, Londres

Monsieur Gérard Birchen, employé privé, Luxembourg, L-1118, 14, rue Aldringen.

Monsieur Edward Bruin, maître en droit, Luxembourg, L-1118, 14, rue Aldringen.

Monsieur Göran Ennerfelt, directeur, Upplands Väsby

Tous ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002.

Luxembourg, le 20 avril 2001.

Pour *MERCATOR FINANCE S.A. (anc. EPIDAUROS S.A.)*

BGL-MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28557/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

HINDUJA-AMAS FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.605.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 6 March 2001

- Messrs Hans Niederer, Alden L. Fiertz, Ajay P. Hinduja and Mohammed Ali Seirafi are re-elected as Directors and ERNST & YOUNG, Luxembourg, are re-elected as Authorised Independent Auditor, for a new statutory term of one year, ending at the Annual General Meeting of 2002.

Certified true extract

For HINDUJA-AMAS FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2001, vol. 552, fol. 39, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28508/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

HURCA INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 61.149.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 552, fol. 51, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

A. Compère / D. C. Oppelaar

(28511/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

HURCA INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 61.149.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire ajournée du 2 mai 2001 que la démission de Monsieur Bernard Irthum, en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée.

La société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, est élue nouveau Commissaire aux Comptes. Elle terminera le mandat du Commissaire aux Comptes précédent, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2003.

Luxembourg, le 2 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

A. Compère / D. C. Oppelaar

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 552, fol. 51, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28512/724/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

HV.COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 3, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 73.704.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 30 avril 2001 à 11.30 heures

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société avec effet immédiat au numéro 3, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 mai 2001

Pour HV. COM S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 552, fol. 56, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28513/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

**HYPO PORTFOLIO SELECTION, SICAV, Investmentgesellschaft mit Variablem Kapital,
(anc. HYPO KÄRNTEN INVESTMENT SELECTION, SICAV).**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 61.843.

Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 5. Dezember 2000 in Luxemburg

- die Mandate der Herren Verwaltungsratsmitglieder Christian Dinzl, Lorenzo di Tommaso, Meinhard Schuster, Axel Schuster and Rafik Fischer werden für ein Jahr erneuert.

Für gleichlautende Abschrift

Für HYPO PORTFOLIO SELECTION, SICAV (früher HYPO KÄRNTEN INVESTMENT SELECTION, SICAV).

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Domizilstelle

Unterschriften

(28514/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

IBI FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 65.036.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 23 January 2001

- Messrs Francesco Cuzzocrea, Dr. Michael Matthias Hunziker, Dr. Gigi Martinoli and André Schmit are re-elected as Directors for the ensuing year.

- ERNST & YOUNG is re-elected as the Authorized Independent Auditor for the ensuing year.

- Messrs Giandomenico Picco, Renzo Ahasvero Renzi and Niccolo Lucchini are elected as additional Directors until the Annual General Meeting of 2002, subject to the approval of the Luxembourg Authority.

Certified true extract

For IBI FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2001, vol. 552, fol. 39, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28515/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

IDEOGRAMME FUTUR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.478.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 46, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour IDEOGRAMME FUTUR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme

BGL-MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A.

Signature

(28517/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

IDEOGRAMME FUTUR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.478.

L'Assemblée générale ordinaire du 25 avril 2000 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Isabelle Wieme en remplacement de Monsieur Benoît Duvieusart.

Luxembourg, le 4 avril 2001.

Pour IDEOGRAMME FUTUR INVESTMENTS S.A.

BGL-MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 552, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28518/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

PECULIUM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 64.242.

In the year two thousand and one, on the twelfth of April.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PECULIUM HOLDING S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, dated April 21, 1998, published in the Mémorial Recueil C, number 523 of July 17th, 1998.

The meeting is presided by Mr Yves Schmit, company manager, residing in L-Strassen, who appoints as secretary and scrutineer Mrs Francine Moniot, employee, residing in F-Longwy.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- 1) To abolish the nominal value of the Company's shares.
- 2) To adopt the Euro as accounting and reference currency of PECULIUM HOLDING S.A. with effect as per January 1st, 2001 and to convert the corporate capital from Luxembourg Francs to Euros, at the conversion rate of forty point three three nine nine (40.3399) Luxembourg Francs to one (1) Euro, with effect as per January 1st, 2001 so that the corporate capital will be fixed at one hundred eighty-five thousand nine hundred twenty point fourteen euros (185,920.14 EUR), represented by seven hundred and fifty (750) shares, without a nominal value.
- 3) To increase the subscribed capital by an amount of one hundred fifty-four thousand seventy-nine point eighty-six euros (154,079.86 EUR), in order to raise it from its present amount of one hundred eighty-five thousand nine hundred twenty point fourteen euros (185,920.14 EUR) to the amount of three hundred and forty thousand euros (340,000.- EUR) without creating new shares and to liberate them by payment in cash.
- 4) To convert the authorized capital into euro and to fix it at three hundred forty thousand euros (340,000.- EUR), represented by seven hundred and fifty (750) shares, without a nominal value.
- 5) To renew the authorization for a period of five years to be given to the board of directors to increase the capital within the limits of the authorized capital.
- 6) To amend Article 3 of PECULIUM HOLDING S.A., further to the conversion of the capital into euro and the increase of capital.
- 7) To amend the first sentence of Article 8 of the Articles of Incorporation, changing the word «shall choose» into «may choose».
- 8) Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed *ne varietur* by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the afore cited agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

First resolution

The general meeting decides to abolish the nominal value of the Company's shares.

Second resolution

The general meeting decides to adopt the euro as accounting and reference currency of PECULIUM HOLDING S.A. as per January 1st, 2001.

Third resolution

The general meeting decides to convert the corporate capital of PECULIUM HOLDING S.A. from Luxembourg Francs to Euro, at the conversion rate of forty point three three nine nine (40.3399) Luxembourg Francs to one (1) Euro, with effect as per January 1st, 2001 so that the corporate capital will be fixed at one hundred eighty-five thousand nine hundred twenty point fourteen euros (185,920.14 EUR), represented by seven hundred and fifty (750) shares, without a nominal value.

Fourth resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital by an amount of one hundred fifty-four thousand seventy-nine point eighty-six euros (154,079.86 EUR), in order to raise it from its present amount of one hundred eighty-five thousand nine hundred twenty point fourteen euros (185,920.14 EUR) to the amount of three hundred and forty thousand euros (340,000.- EUR) without creating new shares and to liberate them by payment in cash.

The meeting declares and acknowledges that each subscribed share has been fully paid up in cash, so that from now on the company has at its free disposal the amount of one hundred fifty-four thousand seventy-nine point eighty-six euros (154,079.86 EUR).

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Fifth resolution

The meeting decides to convert the authorized capital into euro and to fix it at three hundred forty thousand euros (340,000.- EUR), represented by seven hundred and fifty (750) shares without a nominal value.

The meeting decides to renew for a period of five years the authorization given to the board of directors to increase the capital within the limits of the authorized capital.

Sixth resolution

As a result of these resolutions, the Article 3 of the Articles of Incorporation is amended, so that it will read from now as follows:

«**Art. 3.** The company's capital is fixed at three hundred and forty thousand euros (340,000.- EUR) to consist of seven hundred and fifty (750) shares without a nominal value, which have been entirely paid in.

The authorized capital is fixed at three hundred forty thousand euros (340,000.- EUR) to consist of seven hundred and fifty (750) shares without a nominal value.

The authorized and the subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article 9 hereof.

Furthermore the board of directors is authorized, during a period of five years, beginning on April 12th, 2001, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The corporation may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.»

Seventh resolution

The meeting decides to amend Article 8 first sentence of the Articles of Incorporation, so that it will read from now as follows:

«**Art. 8. First sentence.** The board of directors may choose from among its members a chairman and may choose from among its members a vice-chairman.»

Evaluation - Expenses

For the purpose of the tax authorities and of the registration, the increase of capital is valued at LUF 6,215,572.-.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 120,000.- LUF.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille un, le douze avril.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PECULIUM HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 21 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 523 du 17 juillet 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence Monsieur Yves Schmit, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen, qui désigne comme secrétaire et scrutateur Mademoiselle Francine Moniot, employée privée, demeurant à F-Longwy. Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2) Adoption de l'Euro comme monnaie de référence et de comptabilité de PECULIUM HOLDING S.A., avec effet au 1^{er} janvier 2001 et conversion du capital souscrit de francs luxembourgeois en Euros, au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (40,3399) francs luxembourgeois pour un (1) euro avec effet au 1^{er} janvier 2001 de sorte que le capital social sera fixé à cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent vingt virgule quatorze euros (185.920,14 EUR) représenté par sept cent cinquante (750) actions, sans désignation de valeur nominale.
- 3) Augmentation du capital souscrit de la société d'un montant de cent cinquante-quatre mille soixante-dix-neuf virgule quatre-vingt-six euros (154.079,86 EUR) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent vingt virgule quatorze euros (185.920,14 EUR) à un montant de trois cent quarante mille euros (340.000.- EUR) sans création d'actions nouvelles et libération par paiement en espèces.
- 4) Conversion du capital autorisé en euro et fixation du capital autorisé au montant de trois cent quarante mille euros (340.000.- EUR), représenté par sept cent cinquante (750) actions sans désignation de valeur nominale.
- 5) Renouvellement de la période d'autorisation accordée au conseil d'administration de procéder à l'augmentation du capital social à l'intérieur du capital autorisé.
- 6) Modification subséquente de l'article 3 des statuts afin de l'adapter aux résolutions prises précédemment.
- 7) Modification de la première phrase de l'article 8 des statuts par changement des mots «choisira» par «peut choisir.»

8) Divers.

II. Il a été établie une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale adopte l'Euro comme monnaie de référence et de comptabilité de PECULIUM HOLDING S.A., avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital souscrit de PECULIUM HOLDING S.A. de francs luxembourgeois en Euros, au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (40,3399) francs luxembourgeois pour un (1) euro avec effet au 1^{er} janvier 2001 de sorte que le capital social sera fixé à cent quatre-vingt-cinq mille neuf vingt virgule quatorze euros (185.920,14 EUR) représenté par sept cent cinquante (750) actions, sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de cent cinquante-quatre mille soixante-dix-neuf virgule quatre-vingt-six euros (154.079,86 EUR) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent vingt virgule quatorze euros (185.920,14 EUR) à un montant de trois cent quarante mille euros (340.000,- EUR), sans création d'actions nouvelles et les libérer par paiement en espèces.

L'assemblée déclare et reconnaît que chaque action souscrite a été libérée par paiement en espèces, de sorte que la société a à son entière disposition la somme de cent cinquante-quatre mille soixante-dix-neuf virgule quatre-vingt-six euros (154.079,86 EUR).

Preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital autorisé en euro et de le fixer au montant de trois cent quarante mille euros (340.000,- EUR), représenté par sept cent cinquante (750) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée renouvelle, pour une période de cinq années, l'autorisation accordée au conseil d'administration d'augmenter le capital social à l'intérieur du capital autorisé.

Sixième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois cent quarante mille euros (340.000,- EUR), représenté par sept cent cinquante (750) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à trois cent quarante mille euros (340.000,- EUR) représenté par sept cent cinquante (750) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 9 ci-après.

En outre le conseil d'administration est pendant une période de cinq ans à partir du 12 avril 2001, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra, le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 8 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 8. première phrase.** Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président.»

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à la somme de 6.215.572,- LUF.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 120.000,- LUF.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Y. Schmit. F. Moniot et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 18 avril 2001, vol. 464, fol. 57, case 5. – Reçu 62.156 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 mai 2001.

A. Lentz.

(28581/221/198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

PECULIUM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 64.242.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 mai 2001.

A. Lentz.

(28582/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

MEGADYNE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 65.087.

L'an deux mille un, le treize avril.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEGADYNE INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 665 du 18 septembre 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 65.087.

L'assemblée est présidée par Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant à F-Thionville,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Karin Reuter, employée privée, demeurant à Contern.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vincent La Mendola, expert-comptable, demeurant à F-Hagondange.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour :

1. Suppression de la valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,00) par action.

2. Augmentation du capital de la société pour le porter de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,00) à vingt-quatre millions deux cent trois mille neuf cent quarante francs luxembourgeois (LUF 24.203.940,00) par l'émission de vingt-deux mille neuf cent cinquante-quatre (22.954) actions sans désignation de valeur nominale, représentant la conversion en capital de créances actionnaires certaines, liquides et exigibles pour un montant de vingt-deux millions neuf cent cinquante-trois mille neuf cent quarante francs luxembourgeois (LUF 22.953.940,00).

3. Souscription et libération des actions nouvelles.

4. Transformation du capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois (LUF) soit vingt-quatre millions deux cent trois mille neuf cent quarante francs luxembourgeois (LUF 24.203.940,00) en euros (EUR), soit six cent mille euros (EUR 600.000,00).

5. Remplacement des vingt-quatre mille deux cent quatre (24.204) actions existantes par six mille (6.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

6. Nouvelle fixation de la valeur nominale à cent euros (EUR 100,00) par action.

7. Modification du premier alinéa de l'article trois des statuts.

8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,00) par action, des mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-deux millions neuf cent cinquante-trois mille neuf cent quarante francs luxembourgeois (LUF 22.953.940,00), pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,00) à vingt-quatre millions deux cent trois mille neuf cent quarante francs luxembourgeois (LUF 24.203.940,00), par l'émission de vingt-deux mille neuf cent cinquante-quatre (22.954) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer par incorporation au capital de créances d'actionnaires certaines, liquides et exigibles.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée les actionnaires existants, à savoir:

- a) Monsieur Giorgio Tadolini, entrepreneur, demeurant à I-Turin,
- b) Monsieur Marco Tadolini, entrepreneur, demeurant à I-Turin,
- c) Monsieur Enzo Colucci, entrepreneur, demeurant à I-Manoppello,
- d) Monsieur Roberto Gatti, entrepreneur, demeurant à I-Piosasco.

Intervention - Souscription - Libération

Sont alors intervenus:

- a) Monsieur Giorgio Tadolini, prénommé,
ici représenté par Monsieur Didier Kirsch, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 12 avril 2001,
lequel intervenant, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire six mille huit cent quatre-vingt-six (6.886) actions nouvellement émises sans désignation de valeur nominale,
- b) Monsieur Marco Tadolini, prénommé,
ici représenté par Monsieur Didier Kirsch, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 12 avril 2001,
lequel intervenant, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire six mille huit cent quatre-vingt-six (6.886) actions nouvellement émises sans désignation de valeur nominale,
- c) Monsieur Enzo Colucci, prénommé,
ici représenté par Monsieur Didier Kirsch, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 12 avril 2001,
lequel intervenant, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire quatre mille cinq cent quatre-vingt-onze (4.591) actions nouvellement émises sans désignation de valeur nominale,
- d) Monsieur Roberto Gatti, prénommé,
ici représenté par Monsieur Didier Kirsch, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 12 avril 2001,
lequel intervenant, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire quatre mille cinq cent quatre-vingt-onze (4.591) actions nouvellement émises sans désignation de valeur nominale.

Les procurations prémentionnées, signées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Toutes les actions nouvelles ont été libérées par conversion en capital de créances d'actionnaires certaines, liquides et exigibles au montant de vingt-deux millions neuf cent cinquante-trois mille neuf cent quarante francs luxembourgeois (LUF 22.953.940,00).

La réalité de cet apport a été prouvé au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification dressé par un réviseur d'entreprise indépendant, à savoir REVILUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base des diligences effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport de vérification, paraphé ne varietur, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

L'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à effectuer les écritures et transferts nécessaires.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois (LUF) soit vingt-quatre millions deux cent trois mille neuf cent quarante francs luxembourgeois (LUF 24.203.940,00) en euros (EUR) soit six cent mille euros (EUR 600.000,00).

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer les vingt-quatre mille deux cent quatre (24.204) actions existantes sans désignation de valeur nominale par six mille (6.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des six mille (6.000) actions nouvelles à cent euros (EUR 100,00) par action et d'attribuer les actions nouvelles aux anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. premier alinéa.** Le capital social est fixé à six cent mille euros (EUR 600.000,00), représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, intégralement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de trois cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 350.000,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, K. Reuter, V. La Mendola, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2001, vol. 129S, fol. 29, case 5. – Reçu 229.539 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

E. Schlessler.

(28556/227/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.

IBI FUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 65.741.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 20 December 2000

It is resolved:

- to allocate the net results as follows:

- Profit for the period	3,539,217.- CHF
- Dividend.	3,500,000.- CHF
- To be carried forward.	<u>39,217.- CHF</u>

- to accept the resignation of Mr Alfred Schwab as a Director and election of Mr Roland Hess in his replacement;

- to re-elect Messrs Francesco Cuzzocrea and André Schmit as Directors for the ensuing year:

- to re-elect ERNST & YOUNG, Luxembourg, as Statutory Auditor for the ensuing year.

Certified true extract

For IBI FUND ADVISORY S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2001, vol. 552, fol. 39, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28516/526/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2001.